



Alice Julien-Laferrière et Matthieu Bertaud de l'Ensemble Artifices

© Pierre Dudos

*Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves
de Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre*

Du curieux
au virtuose,



**tous les musiciens
s'y accordent.**

*1000 m² d'instruments de musique
et de librairie musicale.*



**PAUL
BEUSCHER**

Achetez en ligne sur
paul-beuscher.com

Sommaire

| | |
|--|----|
| La FNAPEC y était | 4 |
| Une fédération, pour quoi faire ? | 6 |
| Musiques d'Ensemble, 36 ^{ème} | 8 |
| Assemblée Générale de la FNAPEC | 10 |
| Portrait : Nguyen-Thien Dao (1940-2015) | 12 |
| Projet "Génération Spedidam" | 14 |
| Académie des Beaux-Arts | 17 |
| Les Cordes en ballade | 18 |
| Les directeurs de conservatoires et les parents d'élèves | 20 |
| André Peyrègne | |
| « Les Petites histoires de la grande musique » | 21 |
| Muz' 2023/17 ^{ème} édition | 22 |
| Victor Hugo et la musique | 23 |
| Focus sur une École départementale | 24 |
| Monceau Assurances | 25 |
| La convention SEAM | |
| "Ecoles de musique" Mode d'emploi | 26 |
| Conservatoires de France | 28 |
| L'orchestre français des jeunes | 30 |
| AnPad en Avignon | 32 |
| Ouverture d'un double cursus musique/ danse/ théâtre au lycée | |
| Wallon d'Aubervilliers (93) | 34 |
| FNAPEC INFOS | |
| Pourquoi adhérer ? | 36 |
| FNAPEC Contacts | 37 |
| FNAPEC Services | 38 |

Essentiels ! Oui, vous, parents d'enfants musiciens, danseurs ou comédiens amateurs, vous êtes essentiels !

Parents d'élève des conservatoires de musique, de danse et de théâtre, avez-vous conscience de votre importance ? Vous, parents, êtes essentiels pour l'enseignement artistique en France, qu'il s'agisse de musique, de danse ou d'art dramatique.



Il y a 50 ans, les parents d'élèves de conservatoires et écoles de musique militaient pour le développement de l'enseignement artistique, dans toutes les régions de France avec une offre possible pour tous les jeunes, où qu'ils vivent, en ville ou à la campagne.

Depuis 50 ans, les conservatoires ont pris leur essor, et, de nombreux jeunes ont bénéficié des divers enseignements donnés par des professeurs et artistes de grande qualité. Aujourd'hui, d'après le Ministère de la Culture, la France compte plus de 1000 établissements publics d'enseignement artistique, dont 137 CRR et CRD, plus de 25 000 enseignants - dont près de 56% de contractuels ... qui ne sont donc pas fonctionnaires - et 280 000 élèves toutes disciplines confondues.

La crise sanitaire augmentant sans doute les difficultés économiques et financières des collectivités, le coût des conservatoires a attiré l'attention des collectivités et nous assistons ici et là à des restrictions budgétaires importantes, à des suppressions de postes d'enseignants car cet enseignement artistique que nous défendons n'est pas un enseignement obligatoire. En effet, l'éducation artistique et culturelle reste un service public facultatif à la charge du niveau communal, et en milieu rural, départemental. Les collectivités ont la volonté de conserver leur conservatoire mais veulent en limiter les coûts, leurs structures d'enseignement artistique spécialisé touchant un public d'usagers souvent peu représentatif de la sociologie et de la diversité de la population locale.

Vous parents, êtes essentiels pour le maintien et la survie des enseignements artistiques !

Persuadés des bienfaits de l'enseignement artistique sur le développement intellectuel et psychologique des jeunes, vous avez trouvé difficile les années Covid avec les restrictions d'accès dans les conservatoires, les cours en visio-conférence, la suppression pure et simple de certains enseignements ici et là. Depuis, nous notons une lassitude et la non réinscription des jeunes dans les conservatoires.

Vous, parents, êtes la pierre centrale du maintien de l'enseignement artistique en France.

Sans pour autant arbitrer entre une pratique sportive et une pratique artistique, c'est vous qui décidez en complément de la scolarité de votre enfant de l'initier à une pratique artistique à la recherche de nombreux bénéfices essentiels pour son développement psychologique, cognitif et intellectuel.

Et l'initiation à la musique, à la danse ou au théâtre leur permet tout d'abord de rejoindre un collectif soudé autour de l'émotion et de l'apprentissage du beau. Parlez-en aux amis de vos enfants, aux parents de leurs amis et faites leur découvrir les bienfaits de ces enseignements !

En inscrivant votre enfant en conservatoire, vous lui donnez la possibilité d'appréhender un autre type de pédagogie qui s'appuie sur d'autres talents que les mathématiques ou la littérature. Que ce soit en utilisant son corps comme instrument ou un instrument de musique dédié, la danse, le théâtre et la musique permet à votre enfant de rejoindre un autre groupe de classe, et de s'aventurer à exister au sein de ce groupe classe en toute égalité les uns par rapport aux autres, en s'appuyant simplement sur ses propres sens et capacités corporelles, comme la vue, l'ouïe, le toucher, la voix, la dextérité, la souplesse ou le rythme. La découverte de chaque pratique artistique l'invite à mettre en œuvre des qualités essentielles de discipline, de mémorisation, de coordination corporelle, tout en lui apportant confiance, fierté et estime de soi dans sa capacité lui aussi à produire du beau.

Sans vous, sans votre volonté de donner un enseignement artistique de qualité à vos enfants et pour ce faire de les inscrire dans les conservatoires, tout l'enseignement artistique va s'écrouler.

Ne laissons pas périr ce bel ensemble que nous avons aidé à construire. Ne laissons pas nos enfants être privés de cet accès à l'art, à la pratique artistique amateur, à cette communauté sociale qui se retrouve différemment, autour de l'émotion du beau. **Soutenons tous ensemble les conservatoires de musique de danse et d'art dramatique en inscrivant tous, nos enfants et leurs amis !**

Martine MABBOUX

Liste des annonceurs :

Paul Beuscher p.2 / Lettre du Musicien p.5 / NYUMBA p.5 / SEAM p.7 / Michel Maillard p.4, 6 et 35 / La Valtynière p.13 / Desclée de Brouwer p.21 / Nomad Play P. 33 / Studio la Capsule p.31 / Sounds Good p.33 / MVM Editions p.35 / Spedidam p.39 / Monceau Générale Assurances p.40

La publicité paraît sous la seule responsabilité des annonceurs. La FNAPEC tient à leur exprimer ses plus vifs remerciements pour leur fidèle soutien.

Photos de couverture : Pierre Duclos

La FNAPEC remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction de ce numéro.

Siège social de la FNAPEC :

106 rue d'Amsterdam 75009 PARIS
Allo FNAPEC 06 83 51 83 11 • 01 42 82 00 19
présidence@fnapec.fr

Responsable de la publication : Martine Mabboux

Contact publicité : Martine Mabboux

Création graphique : VB Design - 06 68 35 22 63

Imprimerie : Imprimerie IROPA

550 rue du Pré de la Roquette

76800 Saint-Etienne du Rouvray

Dépôt légal n°2346 - 3^e trimestre 2023

ISSN : 0755-1193



Cette revue vous est remise par :

LA FNAPEC Y ÉTAIT...

La FNAPEC sur le terrain

Manifestations et réunions où la FNAPEC était représentée cette année



Rencontre avec les directeurs de Monceau Assurances Conseils d'administration et assemblée générale de la **Mutuelle des Musiciens**



orchestre français des jeunes

Présence de la FNAPEC aux conseils d'administration ainsi qu'aux 40 ans de l'**orchestre français des jeunes**
La FNAPEC est membre du conseil d'administration de cet orchestre depuis sa création.

Musicora : visite du salon rencontre avec les exposants et annonceurs présence aux divers ateliers

Invitation au concert de présentation de l'album du duo Jalef, lauréat du concours de **Musiques d'Ensemble** Bourse **Académie des Beaux-Arts**

Foire du livre de Brive rencontre avec les éditeurs



La Fnapec est administratrice du **R.N.M.H** depuis sa création

Rencontres avec les Apec en région rencontres des présidents d'unions régionales avec les associations de parents les directeurs de conservatoires et les diverses collectivités



Invitation à l'assemblée générale

Invitation aux vœux de Madame la ministre de la culture

Visio conférence avec les directeurs de la direction de l'enseignement artistique du ministère de la culture

Soutien aux lauréats du concours de Musiques d'Ensemble pendant le festival d'Uzerche **LIV QUARTET, TRIO ARALIA, QUATUOR METAMORPHOSES**

La FNAPEC participera à la **nuît des conservatoires en janvier 2024**

Venez découvrir nos cuvées !

52 Avenue de Bammental - 51130 VERTUS - FRANCE
Tél. : +33 (0)3 26 52 15 18 - Fax : +33 (0)3 26 52 24 05
www.champagne-michel-mailliard.com



CHAMPAGNE
MICHEL MAILLIARD
à VERTUS - FRANCE

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, SACHEZ CONSOMMER AVEC MODÉRATION

La Lettre Du Musicien

hors-série

GUIDE NUMÉRIQUE DES ÉTABLISSEMENTS



10 €

Témoignages, reportages, enquêtes : enseignants, directeurs d'établissements, professionnels de la pédagogie, élèves et étudiants, etc., répondent et interrogent les enjeux du numérique appliqués dans les pratiques pédagogiques, artistiques, administratives, etc.

Un véritable guide pour mieux connaître le sujet et (se) poser les bonnes questions !

Commandez dès à présent sur :
boutique.lalettredumusicien.fr

nyumba

Rythme l'enseignement artistique



NOUVEAUTÉ

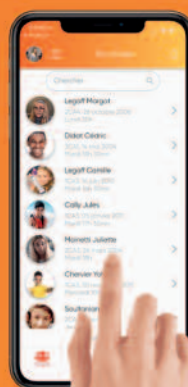
Découvrez NYUMBA : Une innovation conçue pour l'enseignement artistique !

Musique ★ Danse ★ Théâtre ★ Arts du cirque



GET IT ON
Google Play

Download on the
App Store



PÉDAGOGIE

- Gestion de classe
- Carnet de l'élève
- Boîte à outils
- Evaluation formatrice
- Suivi pédagogique

SOCIAL

- Journal de classe
- Story de l'élève

COMMUNICATION

- Messagerie instantanée
- Agenda partagé
- Actualités

Téléchargez l'application gratuitement

www.nyumba-app.com



*Fédération
Nationale
des Associations
de Parents d'Élèves
de Conservatoires
et écoles de musique,
de danse et de théâtre*

Une fédération, pour quoi faire ?

Deux buts essentiels inscrits dans sa constitution de 1956.

- Coordonner les efforts des associations locales de parents d'élèves en vue de rechercher et d'étudier toutes les améliorations dans l'intérêt des élèves.
- Agir avec les ministères concernés, les conseils départementaux et régionaux, les municipalités et les diverses collectivités pour tout ce qui peut contribuer au progrès et au développement des études musicales, chorégraphiques et théâtrales

Une fédération, quel équipage ?

- Une équipe de bénévoles : les présidents d'Unions Régionales désignés démocratiquement par les associations locales parmi leurs membres. Ces présidents d'Unions Régionales élisant parmi eux des membres plus disponibles ou plus bénévoles pour assurer présidence, trésorerie et secrétariat. C'est vous dire toute l'importance que vous devez attacher à votre Union Régionale et à la désignation de son président.

En définitive la fédération sera ce que vous avez voulu en faire.

Une fédération, quelles missions ?

- Organiser échanges et dialogues entre parents d'origines différentes, venant d'établissements divers (CRR, CRD, écoles de musique municipales ou associatives. Cette diversité, cette richesse permettent le partage d'expériences, l'émergence de propositions constructives d'amélioration de l'enseignement et la préparation de leur mise en place.

- Informer largement les parents. C'est le but des réunions d'information que nous reprendrons dès que possible (ah la pandémie !), c'est la mission de la revue annuelle, c'est l'objectif des messages d'information, c'est le rôle du Allo FNAPEC toujours disponible, à l'écoute de tous.
- Assurer une présence constante même en visioconférence, auprès des ministères de tutelle et des divers organismes nationaux.
- Participer aux colloques et commissions concernant l'enseignement spécialisé et ses activités annexes.
- Organiser ou participer à l'organisation de manifestations pour la promotion de la musique, de la danse et du théâtre, de leur enseignement et de leur pratique amateur.

En conclusion,

Pour construire l'avenir de nos conservatoires, comme toujours, la Fnapec, notre fédération a un rôle déterminant à jouer. Nous devons nous mobiliser. Nous avons constaté que la pandémie et tous les décrets qui ont voulu la gérer, ont totalement oublié les conservatoires comme lieu d'enseignement.

Les conservatoires ont dû obéir, fermer, rouvrir pour certains élèves, négliger les autres. Les pouvoirs publics n'ont pas imaginé un instant les frustrations pour les élèves musiciens, danseurs ou élèves d'art dramatique. Les deux dernières années scolaires ont été source d'inégalité, de découragement, de diminution de postes d'enseignement.

Pour aider les conservatoires à « repartir » après une période particulièrement difficile due à la pandémie, nous, parents d'élèves membres d'Apec donc de la FNAPEC, électeurs de demain, faisons avancer nos propositions, en particulier pour que les conservatoires soient reconnus comme de véritables lieux d'enseignement. •

**La FNAPEC a un rôle déterminant à jouer.
La FNAPEC c'est vous, c'est elle, c'est lui,
c'est nous tous.**

Venez découvrir nos cuvées !

52 Avenue de Bammental - 51130 VERTUS - FRANCE
Tél. : +33 (0)3 26 52 15 18 - Fax : +33 (0)3 26 52 24 05

www.champagne-michel-mailliard.com

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, SACHEZ CONSOMMER AVEC MODÉRATION

MM

CHAMPAGNE
MICHEL MAILLIARD

à VERTUS - FRANCE



La **SEAM** (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique) est une société civile de perception et de répartition, agréée par arrêté ministériel du ministre de la Culture (arrêtés des 17 avril 1996, 26 juillet 2001, 14 août 2006, 26 août 2011, 25 août 2016 et 30 Août 2021).

La **SEAM** regroupe l'ensemble des ayants droit des œuvres musicales graphiques : partitions de musique, méthodes, paroles de chansons... (auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) et l'ensemble des catégories de musique (classique, variété, jazz, musique liturgique, militaire, musique chorale...).

Créée en 1988, la **SEAM** remplit 5 missions :

- ① **L'INFORMATION des UTILISATEURS** sur les aspects juridiques du problème de la photocopie de musique imprimée et des droits d'auteur en général :
→ Demandez la visite gratuite d'un collaborateur de la **SEAM**.
- ② La **PROPOSITION de LICENCES contractuelles** d'utilisation limitée de la **PHOTOCOPIE** de musique imprimée sous certaines conditions :
 - aux conservatoires ou écoles de musique
 - aux fanfares, batteries fanfares, orchestres d'harmonie
 - aux chorales ou ensembles vocaux→ Demandez ou téléchargez la **convention qui vous correspond**.
- ③ Le **CONTRÔLE** des utilisations des photocopies illicites :
→ Des inspections inopinées ont lieu toute l'année.
- ④ Une **AIDE À L'ACHAT de PARTITIONS POUR LES PARTOTHÈQUES ET BIBLIOTHÈQUES MUSICALES** des écoles et conservatoires de musique notamment :
→ Renseignements sur le site de la **SEAM** : www.seamfrance.fr.
- ⑤ La **PROPOSITION d'une nouvelle LICENCE contractuelle pour l'utilisation NUMERIQUE** d'extraits de musique imprimée sous certaines conditions aux écoles et conservatoires de musique
→ Demandez ou téléchargez la **convention**.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ LA SEAM :

31, rue de Châteaudun – 75009 PARIS

Téléphone : 01.42.96.76.46

E-mail : seam@seamfrance.fr / Site Internet : www.seamfrance.fr

36^E CONCOURS DE MUSIQUES D'ENSEMBLE

22 et 23 avril 2023. Toujours semblable, jamais pareil

A l'heure dite, le 22 Avril 2023, comme une machine bien huilée, les portes du CRR de Paris se sont réouvertes sur la 36^{ème} édition du Concours Européen de Musique de Chambre Musiques d'Ensemble.

La Fnapec et son équipe de bénévoles accueillent les membres du Jury dont le nom du Président est tenu secret jusqu'au bout. Les membres du jury se connaissent tous en fait se croisant depuis de nombreuses années sur les chemins de la musique de chambre, même si certains changent d'année en année, et semblent se retrouver avec joie à l'aube de cette nouvelle édition. Tous ensemble, ils découvrent les dossiers des groupes qui participent au concours et qu'ils vont bientôt auditionner.

Tout au long des deux jours, une trentaine de groupes de jeunes professionnels de 18 à 30 ans, originaires de multiples pays européens vont se succéder sur scène pour interpréter des programmes plus virtuoses les uns que les autres.

Chaque année, nous sommes marqués par le talent, l'audace, l'ambition de tous ces jeunes artistes qui accueillent avec ferveur le concert de clôture donné par le lauréat 2022, le trio Moira.

La proclamation des résultats génère toujours son lot de surprises et de déceptions, néanmoins le cocktail de clôture généreusement offert depuis toujours par les Champagnes Maillard révèle la bienveillance et la solidarité qui naissent entre les groupes.

Amis de la FNAPEC, hâtons-nous de préparer tous ensemble la nouvelle édition ! Nos jeunes nous attendent et comptent sur nous pour leur offrir cette opportunité supplémentaire pour faire de leur passion leur avenir professionnel ! •

Tous les détails sur Fnapec.fr

Le jury

Président,

Ramon de Herrera,

Guitariste, compositeur, enseignant

Entouré de,

Charlotte Bartissol,

*Directrice de Pro Quartet,
centre Européen de musique de chambre,*

Franck Russo,

*Clarinettiste solo de l'orchestre symphonique de
l'opéra de Toulon Provence Méditerranée*

Paul Beynet,

*Pianiste, artiste en résidence au théâtre
impérial opéra de Compiègne*

François Lemonnier,

Tromboniste, compositeur, enseignant



Trio MOIRA

Raphaël Pagnon (alto)

Marie Laforge (flûte)

Léo Doumène (harpe)

Palmarès

- Bourse offerte par la SMAMMM - Mutuelle des musiciens - MONCEAU Assurances d'un montant de 5 000 €
TRIO PARHELIE : Lilya Chifman, *Violon* - Enguerrand Bontoux, *Violoncelle* - Ivan Foucher, *Piano*
- Bourse offerte par L'Académie des Beaux Arts d'un montant de 5 000 €
QUATUOR MAGENTA : Ida Derbesse, *Violon* - Elena Watson-Perry, *Violon* - Claire Pass-Lanneau, *Alto* - Fiona Robson, *Violoncelle*
- Bourse offerte par Champagne MAILLIARD d'un montant de 2 000 €
DUO WEBER : Lilian Lefebvre, *Clarinette* - Vincent Martinet, *Piano*
- Bourse offerte par Madame NGUYEN THIEN DAO d'un montant de 2 000 €
DUO ARBORESCENCE : Iris Scialom, *Violon* - Antonin Bonnet, *Piano*
- Bourse offerte par le Festival d'Uzerche d'un montant de 850 € et une invitation pour donner un concert dans le cadre du festival d'Uzerche
DUO NDJIKI-ONO : Cyrielle Ndjiki Nya, *soprano* - Kaoli Ono, *piano*
- Prix spécial Pro Quartet centre européen de musiques de chambre : un module de cours dans le cadre des formations professionnelles
DUO TOROSSIAN-FREJAVILLE : Grégoire Torossian, *Violon* - Jérôme Fréjaville, *Piano*
- Prix spécial les cordes en ballade offert par le quatuor Debussy : Une invitation à participer à l'académie les Cordes en ballade en juillet 2023. L'invitation comprend les frais pédagogiques, l'hébergement, l'accès au concert et la participation à un des concerts nouveaux talents.
QUATUOR MIRAGES : Laëtitia Amblard, *Violon* - Constant Clermont, *Violon* - Chloé Lecoq, *Alto* - Laëtitia Amblard, *Violon*

La FNAPEC remercie les partenaires de la 36^{ème} édition de *Musiques d'Ensemble 2023*



Associations de parents d'élèves de conservatoires, adhérentes à la Fnapec et à jour de leurs cotisations, vos adhérents peuvent bénéficier de conditions avantageuses, réservées aux membres de la Fnapec en souscrivant l'assurance pour les instruments de musique. ATTENTION un code d'accès sera nécessaire pour remplir en ligne le bordereau d'adhésion pour cette assurance. DEMANDEZ CE CODE à votre Fédération.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 DE LA FNAPEC

Repartir plus forts, plus volontaires

Une fois encore notre assemblée générale s'est déroulée au mois de novembre, date tardive certes ne répondant pas aux préconisations réglementaires mais permettant aux associations de parents d'élèves de tenir leur place dans les conservatoires au cours du dernier trimestre de l'année scolaire, toujours intense avec les multiples examens, puis de préparer la rentrée de septembre.

Enfin satisfaits de leurs actions, les associations répondent à l'appel de la fédération assistant à l'assemblée générale, posant mille questions, proposant mille idées. La FNAPEC en tant que fédération n'existe que par les associations réparties à travers toutes les régions de France. C'est pourquoi chaque assemblée générale est une occasion heureuse de refaire le point avec vous, de vous rencontrer, vous parents d'élèves des conservatoires, de comparer les différentes problématiques et tous ensemble construire des solutions.

La crise du COVID nous a tous impactés et en particulier l'enseignement artistique de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Mesures sanitaires, confinement, enseignements et cursus perturbés, le nombre d'élèves baisse, les collectivités locales scrutent leurs budgets et c'est toute une filière économique, ô combien essentielle pourtant à l'épanouissement de nos jeunes qui se retrouve vacillante.

Au-delà de l'amitié partagée lors des AG de la FNAPEC, ces réunions sont une occasion unique d'échanger tous ensemble et de partager de façon très vivante la mission de la FNAPEC, son rôle de représentativité auprès du Ministère de la Culture, son rôle de dialogue auprès des directions de Conservatoires et du corps professoral. Alors, tous ensemble, repartons encore plus forts, encore plus volontaires pour défendre dans notre rôle de parents d'élèves des conservatoires, en tant qu'associations et en tant que Fédération, l'enseignement artistique en France. Pour le salut de la musique, de la danse et de l'art dramatique et pour le salut de nos enfants !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2021

8 OCTOBRE 2022

Procès-Verbal

Le 8 novembre 2022 à 10h30 se sont réunies sur convocation de la Présidente de la FNAPEC les APEC adhérentes de la FNAPEC qui ont signé la feuille de présence.

Résolution 1

Conformément à l'article I.3 du règlement intérieur, l'Assemblée Générale Ordinaire désigne les membres des commissions suivantes, constituées pour cette Assemblée :

- **La commission des mandats** est constituée de : Marie-Claude Brousse, Éric Plontz et Marie-Claude Vallette, tous présents et qui l'acceptent.
- **La commission des litiges** est constituée de : Emmanuelle Holder, Martine Mabboux et Georges Vercoûtre, tous présents et qui l'acceptent.
- **La commission des Bureaux de votes** est constituée en séance avec les personnes suivantes qui se déclarent spontanément volontaires : Catherine Magier et Jean-Marie Zeinstra.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Résolution 2

L'Assemblée Générale Ordinaire, délibérant dans les conditions de validité prévues par la loi et les statuts de l'Association et après avoir entendu la lecture du rapport moral de la Présidente, donne quitus entier, définitif et sans réserve à la Présidente et au Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est approuvée à la majorité des présents et représentés, avec 4 votes contre enregistrés.

Résolution 3

L'Assemblée Générale Ordinaire, délibérant dans les conditions de validité prévues par la loi et les statuts de l'Association et après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration, donne quitus entier, définitif et sans réserve à la Présidente et au Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Cette résolution est approuvée à la majorité des présents et représentés, avec 4 votes contre enregistrés.

Résolution 4

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des comptes clos le 31/12/2021 et les commentaires afférents approuve la gestion au cours de l'exercice et donne quitus à la Trésorière.

Cette résolution est approuvée à la majorité des présents et représentés, avec 4 votes contre et 1 abstention enregistrés.

Résolution 5

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2022.

Cette résolution est approuvée à la majorité des présents et représentés, avec 4 votes contre et 1 abstention enregistrés.

Résolution 6

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice comptable 2021 de la Fédération, qui s'élève à 2848€, au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est approuvée à la majorité des présents et représentés, avec 4 votes contre et 1 abstention enregistrés.

Résolution 7

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne les membres de la Commission Fédérale d'Arbitrage ainsi constituée pour l'année 2022 et jusqu'à la prochaine AG de notre Association

Au titre des Présidents d'APEC

- Jacqueline Emerit (Brive)
- Serge Keuten (Vire)
- Éric Plontz (Ville d'Avray)

Au titre des Présidente d'UR

- Martine Mabboux (Rhône-Alpes)
- Paulette Maroteaux (Aquitaine)
- Marie-Claude Vallette (Languedoc-Roussillon)

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Résolution 8

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la modification du montant de la cotisation annuelle, porté, pour les APEC de 1 à 10 membres, à 25 euros.

Cette résolution est approuvée à la majorité des présents et représentés, avec 4 votes contre et 29 abstention enregistrés.

Résolution 9

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de dépôt ou de publicité légale.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Ont signé, ensemble, le présent Procès-verbal dressé le 8 octobre 2022.

La Présidente
Martine Mabboux



La Secrétaire
Emmanuelle Holder



NGUYEN-THIEN DAO (1940-2015)

Un compositeur franco-vietnamien contemporain

Nguyen-Thien Dao est né à Hanoï, Viêt Nam en 1940 et il arrive en France à l'âge de 13 ans. Alors que son père le destine à des études de médecine, le besoin d'écrire, de composer se fait impérieux et il entre dès 1963 au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris.

Si ses premières années au conservatoire lui permettent d'acquérir un solide bagage en contrepoint, en harmonie et une connaissance approfondie de l'évolution du langage musical occidental, elles sont également source d'un certain ennui voire désarroi. L'impression peut-être d'y perdre son moi intérieur, son âme vietnamienne. Il pense abandonner. Mais la destinée en décide autrement.

MESSIAEN, PROFESSEUR ÉMÉRITE...

En 1967, il entre dans la classe de composition d'Olivier Messiaen alors réputée d'avant-garde, de renommée mondiale. Une classe qui voit défiler successivement plusieurs générations de musiciens contemporains tels que Pierre Boulez, Pierre Henry, Karlheinz Stockhausen, Iannis Xenakis, Gérard Grisey, Tristan Murail, Mickaël Levinas et bien d'autres encore. Messiaen fait partie de ces professeurs émérites dont les méthodes pédagogiques se révèlent un véritable stimulant pour l'élève cherchant sa propre voie dans la composition:

"vous êtes japonais, restez japonais, vietnamien, restez vietnamien, allemand, restez allemand". Son enseignement ouvrait la voie à d'autres horizons dépassant le cadre de la musique occidentale pour embrasser les musiques extra-européennes. Faut-il préciser que derrière le professeur se cachait aussi le compositeur qui, d'une part, avait été profondément marqué par la découverte du gamelan balinais

lors de l'Exposition Coloniale Internationale de Paris en 1931 et dont on trouve des traces dans la *Turangalila-Symphonie* (1936) et qui, d'autre part, s'était plongé dans la lecture d'ouvrages théoriques ayant pour sujet notamment les musiques traditionnelles d'Inde. L'étude de rythmes anciens, les déci-talas, révélés en Occident par la traduction d'un traité du XIII^{ème} siècle écrit par Çarngadeva, l'univers rythmique de la musique d'Asie du Sud a fourni à Messiaen un modèle voire l'armature pour certaines de ses compositions à l'image des *Cinq Rechants* pour douze voix mixtes a cappella composé en 1948. Un univers musical élargi et un amour pour l'Orient que Messiaen partageait avec ses élèves.

LE DROIT À LA LIBERTÉ DE TOUS LES PEUPLES

Après des années d'études rompues à l'apprentissage de l'écriture occidentale, cet esprit de tolérance et d'ouverture ne pouvait qu'interpeller Dao. Libéré d'un certain conformisme, il n'aura de cesse de vouloir faire cohabiter deux cultures musicales que tout semblait opposer. Avec persévérance et non sans difficulté, il cherche à opérer une synthèse Orient-Occident. Dès 1968, pour l'obtention de son Premier Prix de composition, en compositeur engagé contre la guerre

qui ravage son pays, il présente une suite de six courtes pièces intitulées *Thanh Dong To Quoc* mêlant des modes d'émissions vocaux propres au langage de l'avant-garde européen et des instruments occidentaux à des fragments de textes en vietnamien, déclamés par lui-même, du poète contemporain Tô Huu à résonance patriotique. L'influence des événements politiques du Viêt Nam est une constante dans l'œuvre de Dao et à ce titre *Giai Phong* "Libération", une œuvre inspirée des grands héros Nguyen Trai, Nguyen Du et Nguyen Ai Quoc qui devait devenir Hô Chi Minh, résonne comme un soulagement pour son pays. Cependant, à la vérité, Dao se disait apolitique et situait son engagement, sa foi, auprès de l'ensemble des grandes causes humaines, de la lutte contre la barbarie et pour le droit à la liberté de tous les peuples. Cet idéal humaniste dépassait le cadre du Viêt Nam pour évoquer d'autres tragédies. Ainsi par exemple *Les enfants d'Izieu*, un opéra-oratorio composé en 1993 à forte résonance idéologique répondait à cet idéal. Comme le soulignait Dao: *"Ayant moi-même connu la guerre, le colonialisme, l'humiliation et bien sûr l'espoir, la*

liberté, la lutte, je me suis tout de suite senti très proche de cette tragédie" et contre toute attente dans cette partition *"les enfants ne meurent pas pour que perdure le souvenir de la barbarie nazie. C'est un symbole, un acte d'amour"*.

Cet engagement n'ira pas sans déclencher des incompréhensions voire des polémiques et on relèvera notamment, aux Etats-Unis, des incidents politiques alors qu'il avait été invité à

l'Université de Pittsburg en pleine intervention américaine au Viêt Nam ou des problèmes de censure.

LE RENOUVEAU MUSICAL

De la fin des années soixante aux années quatre-vingt, la renommée de Dao se forge au fil des festivals de musique contemporaine. Le soutien de Messiaen est indéfectible et c'est lui, en 1968, qui recommande le jeune musicien à Claude Samuel alors Directeur artistique du Festival d'Art Contemporain de Royan. Ce dernier s'empresse de lui passer sa première commande jouée en public et éditée par les Editions Salabert – Madame Salabert P.D.G. C'est la révélation. Tuyên Lua pour sept instrumentistes et une bande magnétique faisant entendre une chanson traditionnelle vietnamienne fait entrer Dao dans le cercle fermé des représentants de musique nouvelle. Il s'ensuit une période musicale durant laquelle Dao n'est pas insensible aux expérimentations avant-gardistes. Il cherche à faire évoluer l'écriture vocale d'où l'emploi de modes d'émissions vocaux des plus divers englobant les techniques vocales occidentales et extra-européennes et s'évertue à élargir les techniques des instruments (sons multiples, glissandi, flatterzung, imbrication voix et instrument



etc), à dépasser les limites qu'on imposait généralement. Ce nouveau langage exige de nouvelles collaborations avec des interprètes susceptibles de s'émanciper. La création de formations subventionnées ou non prêtes à se lancer dans des projets novateurs tournés vers l'avenir tels le Groupe vocal de Marcel Couraud, le Groupe de Recherches Musicales (G.R.M) créé par Pierre Schaeffer, l'Ensemble Intercontemporain de Pierre Boulez, de l'Itinéraire un des principaux collectifs européens de création musicale fondé par Tristan Murail et Roger Tessier, l'Ensemble 2e2m (2 expressions, 2 musiques) dirigé par le compositeur et chef d'orchestre Paul Méfano, etc... facilitent ce renouveau musical. Grâce à l'amitié de musiciens fidèles, Dao se lance avec audace dans des compositions où il expérimente la spatialisation, l'improvisation, les pratiques aléatoires. Koskom (1971) s'appuie sur le principe de l'orchestre dispersé et des séquences totalement improvisées. *Gio Dong* (1973) pour voix seule, une œuvre de forme ouverte comportant treize séquences réparties sur cinq feuillets au parcours libre ou encore *Tay Nguyen* (1969) pour flûte et piano, une pièce marquée par l'influence de John Cage et son piano préparé sont à mettre du côté de ces tentatives de l'aléatoire. Des interprètes désireux de donner un nouvel essor à leur instrument travaillent en étroite collaboration avec le compositeur. Ce dernier attaché aux recherches sur le timbre, au son nouveau, pousse à l'extrême les possibilités d'instruments classiques, mais traités comme solistes, contribuant de fait à enrichir ces relations précieuses. Dao compose *Framic* (1974) pour flûte basse et le Concerto pour flûte et orchestre à cordes "L'envol" (1988) pour Pierre-Yves Artaud, *Vang Vong* (1983), un solo pour basson, est dédié au célèbre Alexandre Ouzounoff. Sylvio Gualda a réalisé des œuvres *May* (1972) et *Tây Sơn* (1984) pour un percussionniste dans lesquelles la virtuosité est omniprésente. Yumi Nara et Michel Portal interprètent avec panache *Tuon Han* (1982) pour voix de soprano et clarinette sur un poème de Nguyen Trai et plus récemment, en 2000, le violoncelliste Christophe Roy enregistre *Arco Vivo* au lyrisme épique pour les "Alla Breve" de France musique.

RETOUR AU PAYS

Parallèlement à cette effervescence de création du milieu contemporain occidental, le Viêt Nam retrouve sa liberté et se relève après des années de guerres successives. En 1977, Dao fait son retour au pays pour la création de Phu Dong pour orchestre et une percussion avec voix ad libitum à l'Opéra de Hanoï et en 1995, à l'occasion de la Fête Nationale du Viêt Nam, il dirige l'orchestre Symphonique National pour la création de Hoa Tau. En 1997, c'est la consécration. Devant un parterre de chefs d'Etat, Khai Nhac pour orchestre ouvre la soirée de gala du Septième sommet de la Francophonie. Un tour de force lorsqu'on sait qu'au début les chanteurs et les instrumentistes étaient dans l'incapacité de déchiffrer, de lire une notation, une écriture de musique occidentale contemporaine. Il faut préciser ici que les partitions de Dao sont d'une richesse et d'une précision inouïe ! Un langage redoutable incorporant les micro-intervalles, des rythmes complexes et des indications très fines sur les modes de jeux attendus de chaque pupitre. Mais comme l'expliquait Dao si les orchestres vietnamiens n'avaient pas la technicité des orchestres occidentaux,



question compréhension du sens même de l'œuvre, ils étaient en parfaite adéquation avec ce qu'il attendait. Comment ne pas en induire que le musicien Dao soit parvenu à une écriture occidentale dans une pensée orientale. Fort de ses allers et retours au Viêt Nam, il redécouvre les instruments traditionnels et la tentation est grande d'explorer de nouveaux horizons. Mais avec Dao, l'exotisme n'a pas sa place. Il use de sa voix et de son corps pour

former et exprimer à ses jeunes instrumentistes de monocorde Dàn Bâu, cithare à seize cordes Dàn Trahn, vièle à deux cordes Dàn Nhi, luth à quatre cordes Dàn Nguyêt etc... ce que l'écriture contemporaine ne peut plus exprimer amenant à son point culminant cette symbiose de deux modes d'enseignement ou d'apprentissage entre tradition écrite occidentale et tradition orale vietnamienne.

L'apport de Dao ne se limite pas à la musique profane et en 2008, après plusieurs années d'étude du Bouddhisme, il compose sa première œuvre religieuse, la symphonie *Khai Giac* pour la cérémonie de clôture de la grande fête Vesak. Autre contrée, autre foi mais Olivier Messiaen, l'organiste et musicien catholique, dont la spiritualité occupait une place essentielle dans son univers musical, aurait sans aucun doute salué avec fierté cette œuvre grandiose et gigantesque comprenant près de 500 musiciens sur scène, deux solistes bonzes, un chœur de bonzes et le chœur de l'Académie Nationale de musique du Viêt Nam. •

Isabelle Massé, Docteur es Musicologie.

Auteure du livre *Nguyen-Thien Dao: une voie de la musique contemporaine Orient-Occident* aux Editions Van de Velde. Préface de Claude Samuel.

VOUS NE
COMPRENEZ
RIEN AU
MANGA ?
NOUS NON
PLUS !



« Beaucoup d'humour et d'autodérision, un peu de délire et toujours une pointe de lucidité acide. »

Courrier Picard

« Attention ! Le duo diabolique – Valty et Uzan – déjà à l'œuvre dans l'hilarant "Happiness dans ta gueule" est de retour, ils n'épargnent rien, ni personne, avec ce langage cru et trash qui n'est pas le moindre de leurs attraits. »

Ouest France

« Quoique les lecteurs tirent de cette lecture, il est certain que le rire sera et restera, leur compagnon de route... »

Actua BD

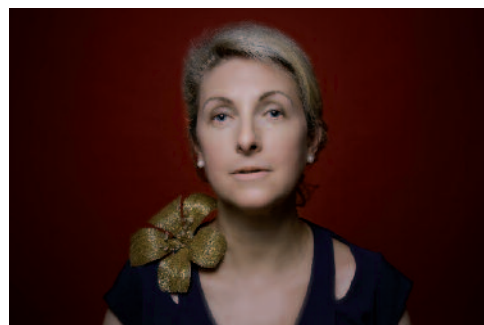
LA VALTINIÈRE

PROJET "GÉNÉRATION SPEDIDAM"

La SPEDIDAM œuvre afin de garantir aux artistes-interprètes de toutes catégories les droits à rémunération qui leur ont été reconnus. Elle répartit des droits à 110 000 artistes-interprètes dont plus de 40 000 sont ses associés. En conformité avec la loi, la SPEDIDAM affecte une part des sommes qu'elle perçoit à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant, à l'éducation artistique et culturelle et à la formation d'artistes. Le projet « Génération SPEDIDAM » met en valeur des artistes de toutes générations qui ont en commun un incontestable talent de niveau international, un goût de la recherche et un sens affirmé de la relation entre l'artiste et le public. La SPEDIDAM accompagne durant trois années ces artistes de premier plan et leur offre une opportunité supplémentaire de se produire dans des lieux emblématiques devant un large public, tous genres musicaux confondus. Focus sur les artistes Génération Spedidam - Classique.



Odile Auboïn – *Artiste* : Artiste éclectique, créative et curieuse, elle nourrit une approche originale des différents répertoires tant par la mise en perspective des époques que par une démarche interdisciplinaire mêlant à la musique différentes formes d'expression artistique comme les arts visuels, la littérature, l'improvisation et les nouvelles technologies. Elle a rejoint le Collège Contemporain, collectif de compositeurs, interprètes et musicologues, où elle participe à l'élaboration de projets collectifs pour la transmission et la création musicale. Elle exerce notamment en tant que professeur-assistant au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris.



© sainte photographie

Mathilde Caldérini – *Flûtiste* : Reconnue pour sa sonorité pleine et veloutée, et munie d'un tempérament enjoué, Mathilde Caldérini est l'une des flûtistes les plus demandées de sa génération sur la scène internationale. Artiste aux multiples facettes, elle aime partager sa passion pour la musique à travers ses activités de soliste, de musicienne d'orchestre et de chambriste. Depuis 2020, Mathilde est flûtiste supersoliste de l'orchestre Philharmonique de Radio France. Elle figure également parmi les 10 révélations de l'été 2023 du Figaro.



© Aiga Photography



Pascal Contet – *Accordéoniste* : Après un parcours privé en France, Pascal Contet continue ses études musicales à Fribourg (Suisse), à la Musikhochschule de Hanovre, au Conservatoire Royal de Copenhague et à l'Akademie der Künste de Graz. En 2012, une première pour l'accordéon, il est nommé aux Victoires de la musique classique (catégories « Soliste instrumental de l'année » et « Enregistrement de l'année »). Avec 300 créations de compositeurs à son actif, son appétit d'échanges, de fraternité et de partages n'en demeure pas moins entier.

Quatuor Elmiré : Cyprien Brod, violoniste - Rémi Carlon, violoncelliste - Hortense Fourier, altiste - Nam Nguyen, violoniste : Le quatuor a déjà eu la chance de travailler avec les plus grands quartettistes. Curieux et inventifs, les musiciens font rayonner leur propre festival depuis deux ans déjà Salle Cortot, le Festiv'Elmiré qui a connu un grand retentissement avec une programmation des plus alléchantes. Mêlant leurs différents univers et ceux de leurs amis musiciens de grands talents qu'ils invitent sur scène. La deuxième édition du Festiv'Elmiré a vu naître quelques exemples de cette programmation variée, avec une soirée consacrée au jazz et un *Pierre et le Loup* avec récitant revisité par les classes du CNSM de Paris. Un festival à leur image, qui vise à élargir leurs horizons musicaux.



© Amaury Ydavier

Axelle Fanyo – Soprano : Axelle Fanyo est une artiste complète pour qui l'art du récital prend une part toute aussi importante que l'opéra dans sa carrière. Membre du Song Studio de Renée Fleming au Carnegie Hall en 2019, elle gagne la même année la Kaleidoscope Competition à Los Angeles, ainsi que deux prix au Concours-Récital du festival Classica à Montréal. Elle a donné de nombreux récitals en France mais aussi à l'étranger. On a pu l'entendre dernièrement à La Seine Musicale, à l'Auditorium du Musée d'Orsay, mais aussi à la Phillips Collection de Washington, ou encore au Wigmore Hall de Londres.



Samuel Jean – Chef d'Orchestre : Chef d'orchestre et pianiste, Samuel Jean est un musicien complet et intéressé par toutes les formes et les styles musicaux. C'est la diversité et la curiosité qui jalonnent son parcours depuis 20 ans, oscillant entre opéras et œuvres symphonique du répertoire, créations lyriques ou symphoniques, croisement des musiques, direction d'orchestre et piano, grandes salles ou petits villages et qui font de Samuel Jean un musicien complet et riche de toutes ces expériences. Samuel Jean a été de 2005 à 2013 professeur des ensembles vocaux au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris et est depuis 2004, le directeur artistique du Festival Pierres Lyriques en Béarn des Gaves.



© Manuel Braun



© JBaites

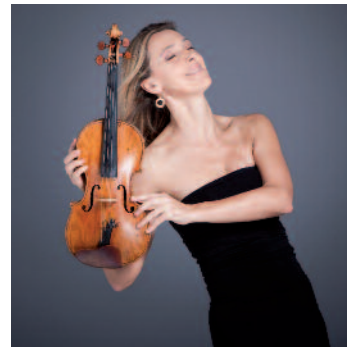
Romain Leleu – Trompettiste : Doté d'une grande musicalité, il donne son premier concert en soliste à l'âge de 14 ans et mène depuis lors une brillante carrière de trompettiste soliste. Naviguant entre le répertoire baroque et la création musicale, il inspire de nombreux compositeurs d'aujourd'hui. Il enrichit aussi le répertoire de la trompette avec des transcriptions qui ne s'encombrent d'aucune barrière de style ou d'époque. Ses albums séduisent tant les oreilles des critiques que du public.

Pierre Lenert – *Altiste* : Apprécié pour « *ses interprétations de haut vol, d'une pureté d'intonation, d'une égalité de ton et d'une aisance confondante* » Costin Cazaban, *Le Monde de la Musique*, Pierre Lenert a fondé le « Duo Lenert-Hirose » avec la pianiste Etsuko Hirose, 1^{er} Prix du Concours Martha Argerich. Il a également créé le « Lenert-Fantasy- Group », ensemble à géométrie variable formé de musiciens aux qualités humaines exceptionnelles. Pierre Lenert est Directeur Artistique du Festival International de Musique de Chambre « Sérénade » ainsi que du Festival « Le Goût de la Musique ». Il est professeur à l'École Normale de Musique-Alfred Cortot.



© Caroline Douire

Jane Peters – *Violoncelliste* : Cette artiste australienne est formée par la pédagogue Lyndall Hendrickson. Elle fait ses débuts à dix ans avec le *Concerto de Mendelssohn* et *l'Introduction & Rondo Capriccioso* de Camille Saint-Saëns. En 1994, elle reçoit le Prix international Pro Musicis qui lui permet de jouer dans des salles prestigieuses à travers le monde entier. Inspirée par le fondateur, Père Eugène Merlet, Jane est portée par des expériences caritatives intenses où le partage de la musique prend tout son sens. Jane Peters est Professeur au CRR de Rouen depuis 2003 et joue un violon fabriqué pour elle en 2012 par le luthier New Yorkais, Samuel Zygmuntowicz.



© David-Moganti

Simon Proust – *Chef d'Orchestre* : Dynamique, expressive, sensible, bienveillante, voici quelques adjectifs qui peuvent définir la direction du jeune chef d'orchestre Simon Proust. Il aime se placer en passeur entre la partition, les musiciens et le public, étant alors au service de la musique. Depuis septembre 2020, Simon Proust enseigne la direction d'orchestre au Conservatoire de Levallois-Perret.

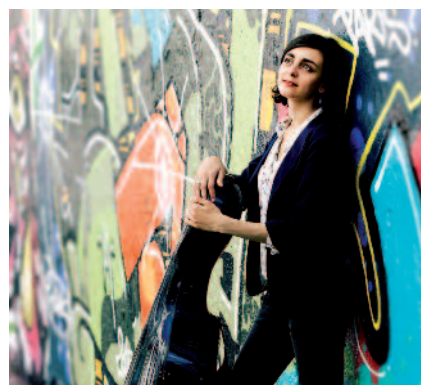


© allenary

Aline Piboule – *Pianiste* : Aline Piboule tient à proposer une expérience au public qui va plus loin que l'idée du concert traditionnel. Mêlant les styles, époques, invitant le public à écouter différemment grâce à des jeux de miroirs, elle affectionne particulièrement les univers qui se croisent et s'enrichissent, et conçoit des programmes autour de thématiques autres que purement musicologiques ou stylistiques qu'elle présente au public. Pianiste engagée, attachée à la transmission et au partage avec les futures générations, Aline Piboule a conçu des récitals avec les Jeunesses Musicales de France permettant au jeune public une première approche du répertoire pianistique allant de Chopin à nos jours.



© Jean-Baptiste Milot



© Caroline Douire

Marie Ythier – *Violoncelliste* : Musicienne classique, mais aussi engagée dans une démarche de création auprès des compositeurs de sa génération, la violoncelliste Marie Ythier a déjà à son actif cinq disques, dont *Une Rencontre*, autour des œuvres de R. Schumann et T. Murail (Divine Art Recordings, Naxos 2019), qui a reçu les éloges de la presse internationale. Passionnée par la transmission, elle est professeure de violoncelle au CRD d'Aulnay-sous-Bois, a été professeure invitée au conservatoire national supérieur de Lima, et donne des masterclass en France, en Asie, et en Amérique latine.

L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS, une institution pluriséculaire au service du rayonnement de la création artistique

Héritière des académies royales instituées au XVII^e siècle, l'Académie des beaux-arts est l'une des cinq académies composant l'Institut de France.



ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE



Constituée autour de l'idée de pluridisciplinarité, l'Académie des beaux-arts rassemble 67 membres répartis au sein de 9 sections artistiques (peinture, sculpture, architecture, gravure, composition musicale, membres libres, cinéma et audiovisuel, photographie, chorégraphie), 16 membres associés étrangers et 63 correspondants. Ces personnalités émérites du monde de l'art et de la culture apportent à la Compagnie leurs sensibilités différentes au service d'un même objectif, l'encouragement des expressions artistiques contemporaines dans toute leur diversité. Laurent Petitgirard, compositeur et chef d'orchestre, en est le secrétaire perpétuel depuis 2017.

L'Académie des beaux-arts conduit d'importantes actions de soutien à la création en aidant chaque année un grand nombre d'artistes par l'organisation de concours et l'attribution de prix, saluant ainsi le parcours et l'excellence des créateurs distingués et faisant émerger de nouveaux talents. Ces actions se poursuivent par le financement de résidences d'artistes et par l'octroi de subventions à des projets et manifestations de nature artistique.

Afin de mener à bien ces différentes missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importants sites culturels tels que le Musée Marmottan Monet (Paris), la Villa et la Bibliothèque Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa et les jardins Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa Dufraigne (Chars) et la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire.

RÉSIDENCES D'ARTISTES

Depuis 2020, l'Académie des beaux-arts conduit un grand projet d'aménagement de résidences d'artistes au cœur de son patrimoine ou en partenariat avec d'autres institutions. Cette année, trois programmes de résidences (arts visuels, architecture & paysage, chorégraphie) menés en partenariat avec la Cité internationale des arts permettent à 8 artistes, à partir de septembre, de bénéficier d'un cadre exceptionnel pour développer leurs projets sur les deux sites de la Cité, à Montmartre et dans le Marais. À l'orée 2023-2024, une vingtaine d'ateliers répartis sur les sites de Chars et de la bibliothèque Marmottan verront le jour pour accueillir des compositeurs, peintres, graveurs, photographes, chorégraphes, etc.

DE NOMBREUX PRIX ATTRIBUÉS EN 2023 À DES COMPOSITEURS ET INTERPRÈTES.

Comme chaque année, de nombreux prix ont été attribués par l'Académie des beaux-arts à des compositeurs et artistes interprètes, parmi lesquels on peut citer Le Prix de commande de la Fondation Simone et Cino Del Duca décerné cette année à Fabien Touchard ou le Prix d'interprétation de cette même Fondation au violoncelliste Jean-Guihen Queyras. Les compositeurs Florent Caron Darras, Richard Dubugnon, Thomas Lacôte, Tatiana Probst et Jean-Baptiste Robin sont également lauréats de l'Académie en 2023. •

FESTIVAL LES CORDES EN BALLADE

Un festival jumelé à une académie de musique :

Un projet unique au service de la transmission et du partage

Depuis plus de 20 ans, le Quatuor Debussy propose à tou(te)s les musicien(ne)s, débutant(e)s et confirmé(e)s, de suivre son enseignement pendant 10 jours en Ardèche.

**LES CORDES
EN BALLADE**
Quatuor Debussy

Créée en 1999 en parallèle du festival itinérant Cordes en ballade, l'Académie d'été ouvre ses portes chaque été à toutes celles et ceux qui souhaitent découvrir la musique de chambre ou progresser dans l'art du quatuor à cordes. L'objectif de ce séjour est multiple : réussir, en parallèle d'un festival largement reconnu en région Auvergne-Rhône-Alpes, à mettre en lumière, dans des conditions professionnelles, la génération émergente ; accompagner les jeunes ensembles musicaux dans leur pratique (technique musicale, médiation, professionnalisation, etc.) ; les ouvrir aux problématiques contemporaines rencontrées par les artistes, par le biais de rencontres, masterclasses ou interventions dans différents milieux ; initier les plus jeunes au travail collectif et à l'art de la musique de chambre. Durant la première quinzaine de juillet, l'établissement accueille tou(te)s les apprenti(e)s chambristes pour 10 jours de stage à Bourg-Saint-Andéol, au cœur de l'Ardèche méridionale. L'ensemble scolaire Marie-Rivier est le lieu d'accueil de cette formation unique en France, qui s'articule autour d'un festival de musique itinérant, permettant une immersion au cœur de l'un des événements majeurs de la région en matière de musique classique.



© Olivier Ramoneteu

LE STAGE DE MUSIQUE DE CHAMBRE : UN STAGE ADAPTÉ POUR LES PLUS JEUNES

L'Académie d'été a depuis son origine accueilli les plus jeunes dans des conditions idéales d'apprentissage. Qu'on soit novice en matière de musique de chambre ou jeune formation débutante, le Quatuor Debussy adapte son enseignement à tous les âges et tous les niveaux (avec un minimum équivalent à un cycle 2). Véritable stage de découverte, ce séjour ne nécessite donc pas de prérequis en matière de musique de chambre ou d'orchestre. Depuis la création de l'Académie d'été en 1999, le stage de musique de chambre permet à chacun(e) de s'épanouir collectivement à travers une expérience enrichissante.

La formation est ouverte aux musicien(ne)s constitués en groupe (duo, trio, quatuor, quintette, etc.) et aux inscriptions individuelles, sans limite d'âge : selon les capacités et les envies de chacun, le Quatuor Debussy compose chaque année des ensembles qui, le temps d'un été, travaillent et progressent ensemble. Il se charge donc de composer des quatuors à cordes (ou duos, trios, quintettes, etc., en fonction des inscriptions) cohérents en terme d'âges et de niveaux.

Le rythme de travail, lui aussi, est adapté : des cours quotidiens animés par les musiciens du Quatuor Debussy et des salles de travail sont mises à disposition, et de nombreuses activités de loisirs sont proposées par l'équipe pédagogique (certification BAF/BAFD) : visites culturelles, activités de plein air, jeux de sociétés, loisirs collectifs, etc. Enfin, les stagiaires disposent d'un accès illimité aux concerts du festival Cordes en ballade, leur permettant une immersion totale et de nouvelles découvertes à faire chaque jour.

LE STAGE INTERNATIONAL DE QUATUOR : UNE FORMATION PROFESSIONNALISANTE D'EXCELLENCE

Véritable centre de travail pour musiciens expérimentés, le stage international de quatuor permet aux musicien(ne)s d'améliorer et d'affiner leur maîtrise et leur interprétation grâce à 10 jours encadrés par le Quatuor Debussy. Chaque jour, un cours est dispensé par l'un des quatre musiciens. Bénéficiant de conditions de travail optimales, les stagiaires profitent d'un cadre exceptionnel favorisant leur concentration et l'approfondissement de leur répertoire. Depuis 1999, l'Académie d'été a formé plusieurs dizaines de quatuors à cordes, dont plusieurs sont aujourd'hui des professionnels reconnus sur la scène nationale et internationale.

Ce stage est accessible à tous les quatuors qui souhaitent, dans un avenir proche, pouvoir s'épanouir grâce à leur musique : au-delà des séances



© Olivier Ramoneteu

de cours, ce tutorat s'accompagne de conseils stratégiques en développement de carrière, de formations à la médiation, en passant par les bases de la diffusion, de la production et de la communication. Cette formation de haut niveau est régulièrement ponctuée par plusieurs masterclasses menées par les artistes invités du festival, par des aubades musicales à l'extérieur du lieu d'enseignement, ou encore par des temps d'échanges et de rencontres avec d'autres quatuors (de grande renommée ou en voie de professionnalisation).

Convaincus de la qualité d'enseignement et de transmission, plusieurs villes et structures culturelles partenaires des Cordes en ballade proposent par la suite à ces quatuors de se produire sur scène. L'association Les Éclisses (organisatrice de l'évènement) participe ainsi chaque année à l'insertion professionnelle de ces préprofessionnels en les produisant lors de différents concerts.

« POUR UNE MUSIQUE RÉSILIENTE, BIENFAITRICE ET CRÉATRICE DE LIEN SOCIAL. »

Au-delà des nombreuses heures d'enseignements que les ensembles reçoivent chaque été, des rencontres avec les artisans de la musique et autres masterclass organisées avec les artistes invités, ils participent activement à l'irrigation culturelle du territoire en allant à la rencontre, pendant le séjour, des personnes les plus éloignées des pratiques musicales : personnes âgées, en situation de handicap, détenus, soignants, enfants et adolescents, etc. Un projet unique en son genre, modèle de médiation porté par le Quatuor Debussy depuis son origine en 1990, et qui en fait aujourd'hui l'un des quatuors à cordes les plus prolifiques de France, basé sur l'échange et des temps de partages musicaux, systématiquement adaptés aux différents publics rencontrés.



© Ludovic Fremontiere



© Ludovic Fremontiere

Un engagement qui ne date pas d'hier, mais qui a été largement accéléré depuis l'été 2020 (suite à l'épidémie de Covid-19), avec le développement d'un parcours d'actions sociales et solidaires ambitieux. Avec l'idée toute simple que « La musique doit être portée à tous, partout, tout le temps », Les Cordes en ballade questionne les problématiques contemporaines du monde de la culture et de la ruralité, en croisant les cadres traditionnels du concert. •

La prochaine Académie d'été se déroulera du 4 au 14 juillet 2024. Informations et inscriptions sur www.cordesenballade.com

**PRATIQUER LA MUSIQUE AVEC LE QUATUOR DEBUSSY ?
LES AUTRES RENCONTRES POUR AMATEURS, DÉBUTANTS OU CONFIRMÉS**

Outre leur activité de concerts et de spectacles en France et à l'étranger, les membres du Quatuor Debussy accompagnent chaque année les musicien(ne)s en herbe et/ou en voie de professionnalisation à l'occasion de différents stages et séjours. Quel que soit votre souhait (pratique instrumentale, conseils en médiation, accompagnement global...), les musiciens et leur équipe se tiennent à votre disposition pour vous orienter au mieux. Découvrez les prochains rendez-vous : Stage amateur ProQuartet les 10 & 11 Février 2024 Pour débiter en beauté l'année 2024, le Centre Européen de Musique de Chambre (ProQuartet) organise en février avec le Quatuor Debussy un week-end de musique de chambre dédié à la pratique amateur. Il se déroulera au Conservatoire de Lyon et sera l'occasion de venir apprendre la musique entre ami(e)s ou en famille auprès de professionnels reconnus.

LES DIRECTEURS DE CONSERVATOIRES ET LES PARENTS D'ÉLÈVES

« - Monsieur le directeur, les parents qui ont rendez-vous avec vous viennent d'arriver !

- Merci, Sylvie, faites les entrer ! »

Et les parents du petit Untel, élève de piano en cycle 2 pénètrent, non sans émotion, dans le bureau directorial...

La vie des directeurs des conservatoires est ainsi rythmée par ces rencontres quotidiennes avec les parents d'élèves. Elles constituent une part importante de leur activité. C'est le rôle des directeurs de conseiller, orienter, rassurer, calmer, apaiser, trancher.

PLUSIEURS CAS PEUVENT SE PRÉSENTER :

- Les parents du petit Untel veulent se renseigner sur l'avenir de leur enfant.

- Ils veulent demander conseil sur une éventuelle réorientation, une inscription en classe à horaire aménagé, un changement d'instrument, etc.

- Ils s'étonnent que le jury du dernier examen n'ait pas admis leur fils en cycle 3 alors que le dimanche précédent, chez eux, un jury composé de l'oncle, du cousin et des grands-parents avait voté à l'unanimité l'accès au cycle supérieur !

- Ils viennent affirmer que leur fils est un génie incompris. (Combien de parents de génies ai-je rencontrés dans ma carrière !)

LES CAS PEUVENT SE DÉCLINER À L'INFINI...

Il appartient au directeur de déployer des qualités qui ne s'apprennent pas forcément dans les CEFEDM et qui tiennent à l'expérience, au savoir-faire, à la diplomatie. Le directeur doit faire prendre conscience aux parents du vrai niveau de l'enfant, convaincre que l'enfant est là pour

s'épanouir et non pour être en « concurrence » avec d'autres, que des études musicales rigoureuses et exigeantes ont un rôle considérable dans la formation, l'épanouissement et l'évolution de l'enfant, que les études au conservatoire ne sont pas forcément faites pour donner une profession à l'enfant mais un accès à l'art qui enrichit la vie.

Les parents d'élèves doivent être des complices des enseignants. C'est eux qui sont le relais des professeurs à la maison, qui doivent sentir les moments où il faut encourager ou sévir, qui doivent trouver la « bonne mesure » entre l'exigence et la tolérance. C'est eux qui jouent les chauffeurs de taxi pour accompagner leurs enfants aux cours, qui sacrifient des week-ends familiaux pour permettre des répétitions supplémentaires, qui consentent des sacrifices de toutes sortes, souvent financiers. Dans une période où la société se relâche et perd ses repères, on a besoin que les parents tiennent le cap, continuent à inculquer à leurs enfants le goût du beau, du bon, de l'honnête, du bien, du social, du travail, de l'effort, du respect.

Les parents d'élèves sont complices de l'enseignement à titre individuel mais aussi à titre collectif. C'est là qu'intervient le rôle des associations comme la FNAPEC. Cette association a accompagné toute ma vie de directeur. J'ai fait partie de la génération des directeurs qui, avec Marcel



Landowski, a construit le réseau des conservatoires modernes, avec notamment, les classes à horaire aménagé. La FNAPEC a été pour beaucoup dans leur développement avec sa présidente Simone Dubreuil qui, à la rue Saint Dominique, avait ses entrées aussi facilement qu'une ministre. J'ai participé avec la FNAPEC à toutes les étapes de l'évolution des conservatoires jusqu'à aujourd'hui. L'importance collective des parents est capitale auprès des élus. Car, en plus d'être parents d'élèves, ce sont des électeurs ! Et ceci leur confère une force considérable.

L'entretien entre le directeur et les parents du petit Untel s'achève. En quarante ans de carrière, je n'ai pas souvenir d'un entretien avec des parents d'élèves qui se soit mal terminé. Le directeur et les parents se serrent la main. Quel sera l'avenir du petit Untel ? Bien malin qui peut l'affirmer ! Il faut toujours être prudent dans ses pronostics. A l'âge de l'adolescence, tant de choses peuvent changer !

Une certitude, toutefois : grâce à ses études au conservatoire le petit Untel aura eu la chance d'approcher l'art – la musique, la danse, le théâtre. Et cela peut être un capital de bonheur pour la vie... •

*André Peyrègne, président d'honneur de la FFEA,
ex directeur conservatoire de Nice, dirigé aujourd'hui par Thierry Muller*

ANDRÉ PEYRÈGNE

Les « Petites histoires de la grande musique »

André Peyrègne : l'ancien directeur du conservatoire de Nice et président de la FFEA écrit les « Petites histoires de la grande musique ».

« Le dieu Pan aimait follement la nymphe Syrinx. Il la poursuivait à travers les bois et les forêts. En s'enfuyant, la nymphe tomba dans un marais. À l'endroit où elle se noya poussèrent des roseaux. Le dieu s'en saisit et en fit la première flûte – la flûte de Pan. L'un de nos plus anciens instruments de musique était né. »

Ainsi commence, sur un ton non académique, le livre des « Petites histoires de la grande musique », à paraître le 11 octobre aux éditions Desclée de Brouwer, comportant cent récits insolites de la vie des grands compositeurs. L'ouvrage a été écrit par André Peyrègne, qui fut directeur du conservatoire de Nice de 1980 à 2015 puis par la suite président puis président d'honneur de la Fédération Française de l'Enseignement Artistique (FFEA).

Dans le but qui a toujours été le sien d'ouvrir la musique classique au plus grand nombre, André Peyrègne a écrit ce livre après avoir consacré quarante années à la pédagogie.

Entré dans le métier en 1970, André Peyrègne a fait partie de cette génération de directeurs qui, sous l'impulsion de Marcel Landowski, ont contribué à l'organisation des conservatoires « modernes » que l'on connaît aujourd'hui. Il a participé notamment à la création des classes à horaire aménagé. Il a accompagné leur extension aux classes des lycées jusqu'au baccalauréat. Il a été à l'origine de l'ouverture de ces classes aux danseurs et a conçu avec l'inspectrice Léone Mail les textes de création du « baccalauréat danse ».

Cette génération de directeurs dont André Peyrègne a fait partie, est également celle qui a milité pour l'accès à la fonction publique des enseignants de conservatoires, répartis entre professeurs titulaires et adjoints d'enseignements.

Ayant succédé en 1980 à la direction du conservatoire de Nice à Pierre Cochereau, qui était également organiste de Notre-Dame de Paris, il a initié le premier logiciel de gestion informatique de conservatoire (qui a été ensuite repris ensuite par iMuse), a fait construire un nouveau bâtiment du conservatoire de Nice, doté d'un auditorium de 750 places, a participé à la création du Centre International de Recherche musicale de Nice et a créé, avec l'Université de Nice, l'une des premières licences musicales dans une université française.

En 2015, il a été élu à la présidence de la Fédération Française de l'Enseignement Artistique (la FFEA) et a en particulier géré avec le Ministère de la Culture les modalités de fonctionnement des conservatoires pendant la période du covid.

« Avec ce livre sur les Petites histoires de la grande musique, mon but est de raconter l'histoire de la musique de manière divertissante, nous dit André Peyrègne. L'ouvrage se veut à la fois distrayant et pédagogique. Il permettra aux professeurs et aux élèves des classes de formation musicale d'aborder le sujet de manière divertissante tout en suivant l'évolution de l'histoire de la musique de manière rigoureuse. »

Parmi les récits contenus dans cet ouvrage : Bach en prison, Mozart composant le Requiem de sa propre mort, Beethoven défiant son destin, Berlioz poursuivi par la police, Gesualdo assassin, Wagner amoureux de son roi, Paganini dont le cadavre a disparu, Liszt entrant dans les ordres, Verdi se lançant dans la politique, Dvořák partant à la conquête de l'Amérique, les scandales du « Barbier de Séville », de « Pelléas et Mélisande », du « Sacre du Printemps », Rachmaninov chez son psy, etc...



L'ouvrage s'ouvre sur cette pensée de Platon : « La musique donne une âme à nos cœurs et des ailes à la pensée. » Qu'elle inspire tous ceux qui ont la charge de l'enseigner ! •

André Peyrègne

Petites histoires de la grande musique

Bach emprisonné, Mozart composant son propre requiem, Beethoven défiant son destin, Berlioz poursuivi par la police, Wagner amoureux de son roi, Paganini dont le cadavre a disparu, Verdi se lançant dans la politique, Liszt entrant dans les ordres, Dvořák partant à la conquête de l'Amérique... Autant de récits insolites, parmi cent autres, qui sont abordés dans ce livre.



André Peyrègne est musicologue, chef d'orchestre et conférencier. Il a été directeur du conservatoire de Nice de 1980 à 2015.



Un livre à la fois pédagogique et divertissant !

EN LIBRAIRIE LE 11 OCTOBRE

DESCLÉE DE BROUWER

MUZ' 2023, 17^E ÉDITION

"Festival de Musique classique, créé en 2006 par Roger Steptoe, compositeur et pianiste Britannique, le MUZ' accueille depuis 2015, l'ensemble lauréat du prix Festival d'Uzerche décerné par le jury du concours de musique d'ensemble de la FNAPEC*



Sous l'impulsion d'Edouard Blanc, nouveau président de l'association Culture & Patrimoine à Uzerche depuis 2016, le projet musical classique du Festival s'est ouvert aux musiques du monde et aux créations... Une nouvelle fois, en majorité autour de quatuor du Monde, la 17^{ème} édition du MUZ' a mis en valeur de jeunes et talentueux musiciens Français et Internationaux parfois soutenus par de plus confirmés, et proposé un répertoire classique, avec des réécritures musicales ou de la mixité sonore de l'Europe à l'Extrême- Orient. En ouverture le 3 août, **La Maison Illuminée**, formation en quatuor (violin, piano, flûte, violoncelle) dirigée par Oswald Sallaberger, violoniste Allemand, s'est promenade dans les compositions de Ravel et de Beethoven pour le plus grand bonheur du public. Le lendemain, le **RP Quartet**, guitares, violon et contrebasse, mélangeant tradition Tzigane et jazz rythmé à la Django, nous a proposé un swing captivant mais pas que. Le 5 août, le festival innove, avec une soirée « Espagne »: deux concerts entrecoupés d'un intermède Tapas. En ouverture, la guitare flamenca et la voix mezzo-soprano du **duo François Aria et Daphné Souvatzi**, puis après l'intermède Tapas, les quatre somptueuses

clarinettes du **Liv Quartet** nous ont emmené dans le monde hispanisant de Bizet, et dans celui franchement ibérique de Albéniz, De Sarasate, Granados et De Arriaga. Le dimanche, un captivant voyage au bout des mondes du violon au travers de la planète nous attendait: Les violons de la formation **les Violons du Monde**, (le Nyckelharpa Suédois, le Morin Khuur Mongol et le Erhu Chinois) mêleront leurs sonorités exotiques autour de la guitare flamenca de Mathias Duplessis. Le lundi, en conclusion du festival, une journée dédiée aux lauréats des concours de la FNAPEC et de l'Académie Ravel, tous deux partenaires du festival, avec au menu deux brillants ensembles, le **Trio Aralia**, piano-violon-violoncelle, (lauréat FNAPEC) puis le quatuor à cordes **Métamorphoses**, lauréat de l'Académie Ravel. Toute l'équipe du festival remercie son public, les 25 artistes dont le talent a permis ces partages musicaux uniques et tous ses soutiens. D'ores et déjà elle donne rendez-vous à tous pour la 18^{ème} édition du MUZ', du jeudi 1er au lundi 5 août 2024. •

L'équipe du MUZ'



La Maison Illuminée,



RP Quartet



*Duo
François Aria et
Daphné Souvatzi*



Liv Quartet



Les Violons du Monde



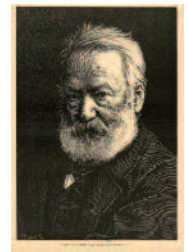
Trio Aralia



*Quatuor
Métamorphoses*

VICTOR HUGO ET LA MUSIQUE

“La musique est dans tout, un hymne sort du monde”



Peu nombreux sont ceux qui ont lu intégralement une œuvre de Victor Hugo. Néanmoins, le monde entier, de l'occident démocratique à la Chine communiste, cite les titres de ses romans, de ses pièces de théâtre, de ses recueils poétiques. Nous avons tous le sentiment de connaître son œuvre, tellement celle-ci, au delà du patrimoine culturel français qu'elle représente, appartient à la culture populaire.

Un aspect du génie Hugo reste cependant méconnu. Ce monument de la littérature, chef de file de l'école romantique mais aussi homme politique engagé, était-il un mélomane averti ? Le grand homme avait une fascination pour la musique et les compositeurs ont porté beaucoup d'intérêt à son œuvre monumentale, mais son écriture elle-même est musique.

En 1830, en quelques mois, le jeune poète ressuscite la Cathédrale de Paris, et Notre-Dame devient un personnage de roman. Aussitôt l'œuvre inspire un opéra en 4 actes de Louise Bertin, *La Esmeralda* (1836); Hugo, très enthousiaste, signe lui-même le livret. Cette première mise en musique met en lumière le lien qui unit le poète au monde de la musique. Pour lui la musique est mystérieuse et sacrée. “Ah ! vous doutez de l'âme ? et bien, écoutez Beethoven !” écrit-il dans un hommage rendu au musicien atteint de surdité, et qui fut pour lui un modèle.

L'œuvre de Hugo témoigne d'une grande culture musicale et d'un véritable goût de mélomane. Tout au long de sa vie, le poète se rendit à l'opéra où il appréciait particulièrement les œuvres de Gluck et de Salieri. Il fût l'ami de Liszt et de Berlioz qu'il rencontrait dans les salons parisiens et avec lesquels il échangea une correspondance suivie. N'oublions pas l'admiration qu'il portait à Chopin et à Schubert. Si la musique fut une source d'inspiration pour l'écrivain, réciproquement, de nombreuses pièces de musique furent adaptées de ses œuvres. De tous les musiciens contemporains du poète, Saint Saëns est celui qui s'inspire du plus grand nombre de ses textes, seize au moins. Citons l'exemple de la Cantate écrite sur *La lyre et la harpe* du recueil *Odes et ballades* (1826).

Près de cinquante opéras ont été adaptés de ses œuvres parmi lesquels: *La Captive* de Berlioz ou *Mazeppa* de Liszt composés sur des poèmes extraits des *Orientales* (1829).

Nous ne donnerons qu'un exemple des œuvres en prose qui ont inspiré les musiciens, le plus significatif, celui du roman *Les Misérables*, publié en 1862 avec un succès immédiat dépassant toute attente. Cette œuvre fut très vite représentée, la première fois, à partir d'une adaptation de Charles Hugo, fils aîné du poète, en 1878.

Mais c'est en temps que comédie musicale que *Les Misérables* triomphe à Broadway depuis des années. Elle a été traduite dans vingt-deux langues et a été vue par soixante-dix millions de spectateurs à travers le monde dans quarante-quatre pays.

Cette comédie musicale signée par Alain Boublil et Claude-Michel Schönberg a vu le jour en 1981 dans un spectacle mis en scène par Robert Hossein.

Un tel succès depuis plus de trente ans, ne peut que témoigner du lien entre le poète et la musique !

Au delà de son intérêt pour la musique et de son admiration pour les compositeurs, peut-on dire que Hugo est un musicien ?

Certes, il a appris le piano, enfant, avec ses frères Albert et Eugène, comme cela se faisait à l'époque, et surtout pour répondre au souhait de leur mère, Sophie Trébuchet, elle-même excellente interprète. Adèle Foucher, son premier amour, son épouse, aime se mettre au piano; leur fille Léopoldine est, dit-on, l'une des meilleures interprètes de Chopin. Juliette Drouet, son deuxième grand amour, joue elle aussi du piano. Dans toutes les demeures où la famille Hugo réside, en particulier, en exil, à Hauteville House, on organise des soirées musicales.

“Qui de nous n'a cherché le calme dans un chant !
Qui n'a, comme une sœur qui guérit en touchant,
Laisse la mélodie entrer dans sa pensée !”

Ces vers extraits du poème intitulé *Que la musique date du seizième siècle* (1837) sont une profession de foi en la musique.

Hugo prend Beethoven pour modèle, car il est l'audace, l'émancipation de l'expression.

“Ce qu'on ne peut dire et qu'on ne peut taire, la musique l'exprime écrit-il dans *William Shakespeare*” (1864)

C'est en temps que prosateur et poète que Hugo est véritablement musicien.

“La nature est une grande lyre, le poète l'archet divin” écrit-il dans *Les Rayons et les Ombres* (1840), lorsqu'il définit la fonction du poète. En effet, Hugo a utilisé tous les registres avec son archet, du cri au chant. Il est la voix intérieure du XIX^e siècle. Ses vers comme sa prose sont un véritable univers de son.

Faut-il rappeler que tout poème est musique ?

Sons et rythmes y sont essentiels. Et, sans tomber dans l'abus de certains ouvrages scolaires qui réduisent trop souvent la poésie à la valeur expressive des consonnes, des labiales et des voyelles, on peut dire que les vers de Hugo sont sonores. Péguy le remarquait lorsqu'il disait à son propos : “Il savait son métier celui-là. Il savait faire un tocsin rien qu'avec des mots; une fanfare, avec des rimes; un bourdon, rien qu'avec des rythmes...” . Les exemples sont si nombreux pour illustrer ce propos qu'il faudrait outrepasser les limites d'un simple article. Contentons-nous de faire référence à quelques poèmes parmi les plus connus mais aussi les plus émouvants, ceux écrits après la mort de Léopoldine et regroupés dans le livre IV des *Contemplations* (1856), sous le titre *Pauca Meae*. Ces dix-sept poèmes sur le deuil sont un chant qui va de l'enigme du berceau à l'enigme du cercueil. On y entend les rires cristallins des enfants, le chant des oiseaux, les sanglots du père, la révolte métaphysique, la colère contre ce Dieu qui prend “Votre chère espérance”, qui “permet de ces malheurs sans nom”.

Mais on y entend aussi le doux apaisement qui s'installe dans le cœur du poète.

“Demain dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne,
Je partirai. Vois tu, je sais que tu m'attends

...

Et quand j'arriverai, je mettrai sur ta tombe
Un bouquet de houx vert et de bruyère en fleurs.”

Ses œuvres en prose sont, elles aussi musicales, non seulement par le choix des métaphores mais aussi par les références à la musique de son temps et plus particulièrement la musique italienne, Donizetti, Bellini, Rossini.

Dans *Les Misérables*, ce n'était pas à un Italien mais à un Allemand, Weber, qu'il emprunte un cœur. “Cosette s'était mise à chanter, en s'accompagnant, le cœur d'Euryanthe : “chasseurs égarés dans les bois”

Les Misérables, 4^e V, 2 et VIII, 6

Les exemples sont nombreux et permettent de souligner le profond attachement du poète à la musique mais surtout, combien la musique est présente dans toute l'œuvre.

Hugo avait une prédilection pour Beethoven à propos duquel il écrivait “Cette musique est le rayonnement d'un sourd [...] le verbe est là, toujours présent. Beethoven, tous les pores de l'âme ouverts, s'en pénètre. Il entend l'harmonie et fait la symphonie”

Hommage à Beethoven

A l'image du grand compositeur, le poète était à l'écoute du monde et savait le dire à travers le verbe et l'harmonie.

Au terme de cette réflexion, non seulement nous pourrions dire que Hugo était un mélomane averti, mais nous avons surtout découvert que son œuvre, si vaste, est construite comme une symphonie. •

Francine Chambon-Bernadet

FOCUS SUR UNE ÉCOLE DÉPARTEMENTALE

L'École départementale de La Charente

Le musicien qui sommeille en vous souhaite se révéler au grand jour ? Inutile de chercher plus loin, l'École départementale de musique (EDM), entièrement gérée et financée par le Département, vous propose un large éventail de disciplines qui sauront faire votre bonheur !

Du violon au saxophone, de la trompette aux percussions, de la guitare à l'accordéon, il n'est pas chose facile de choisir son instrument à l'EDM. Avec 22 disciplines dispensées par 52 enseignants qui ont à cœur de transmettre leurs savoirs et leur amour pour la musique, l'EDM forme à ce jour plus de 1200 élèves dans toute la Charente.

Unique en France, ce conservatoire décentralisé en milieu rural et classé par le ministère de la Culture, compte aujourd'hui 17 antennes et permet ainsi à un grand nombre d'enfants de pratiquer un instrument de musique. Grâce à la qualité de son enseignement et ses formations diplômantes, l'école a contribué à l'éveil musical et culturel de plusieurs générations de Charentais.

Et ce n'est pas tout ! Au-delà de l'enseignement, le réseau territorial de l'école offre aux élèves l'opportunité de se produire régulièrement dans le cadre de prestations publiques (concerts, auditions, festivals...). En 2023, les jeunes musiciens ont pris part à 73 actions culturelles.

L'École départementale de musique permet ainsi aux élèves de développer leurs compétences artistiques et personnelles et de découvrir le plaisir de partager leur pratique ! Alors, prêt à vous lancer dans cette aventure musicale ?

Afin de permettre aux familles habitant en territoire rural d'accéder à un enseignement artistique de proximité, et à l'inverse des conservatoires qui disposent d'un unique lieu d'enseignement et dans lesquels les enfants se rendent pour prendre leurs cours, les écoles départementales vont vers eux, offrant une pédagogie adaptée tout en prenant en compte les conditions matérielles des lieux proposés. Souvent constituées en Syndicats Mixtes, établissements publics de coopération locale qui peuvent associer des collectivités territoriales ainsi que des groupements de collectivités.

Les écoles départementales sont regroupées dans l'Association Nationale des Écoles Départementales de musique, de danse et de théâtre (ANED) qui regroupe douze établissements présents dans douze départements : les Alpes de haute-Provence, les Alpes-Maritimes,

l'Ardèche, l'Aveyron, la Charente, la Corse, la Creuse, la Dordogne, la Haute-Saône, les Landes, la Lozère et le Tarn.

L'École départementale de musique de la Charente est la seule école départementale gérée directement par un Conseil Départemental. Conservatoire décentralisé en milieu rural et classé par le ministère de la Culture à Rayonnement Intercommunal, elle est présente sur 17 antennes en Charente.

Ouverte à tous, à partir de 4 ans et, dans la limite des places disponibles, aux adultes. •

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter <https://edm16.lacharente.fr/>

Informations et propos recueillis par la FNAPEC



ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Votre fédération, la FNAPEC propose aux associations adhérentes, une assurance responsabilité civile groupe contractée auprès du groupe MONCEAU ASSURANCES

PETIT RAPPEL

L'article 1 de la loi du 1^{er} juillet 1901 définit l'association comme une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices.

Les associations de parents d'élèves déclarées sont donc considérées comme des personnes morales et leur responsabilité peut être mise en cause tant sur le plan civil que pénal

Certains dirigeants d'associations ne sont pas convaincus de l'utilité d'assurer leur association. Pourtant l'association peut se retrouver impliquée et responsable de dommages causés à des personnes physiques ou des biens du fait d'une faute qui lui incombe ou de défaut d'exécution d'un contrat avec par exemple des conditions de sécurité inadaptées..

Toute association est donc considérée comme une personne morale, c'est-à-dire qu'elle a une matérialisation juridique. A ce titre, elle a des droits et des obligations, elle peut donc être poursuivie pour avoir commis une infraction à la loi, il s'agit de sa responsabilité pénale. Elle doit également réparer les dommages qu'elle peut infliger à un tiers lors des activités qu'elle organise. Si le dommage est causé par du matériel lui appartenant, alors, sa responsabilité civile est engagée, notamment lorsque les 3 éléments suivants sont constatés :

- la faute de l'association,
- l'existence d'un dommage et
- le lien de causalité entre la faute de l'association et le préjudice subi par la victime

Contactez-nous afin de souscrire l'assurance de votre association et ainsi vous pourrez organiser activités de groupe, manifestations, déplacements ou représentations en toute sérénité !

Assurer une association, c'est se prémunir de ces risques.



Monceau Générale Assurance (MGA) propose une couverture spécialement adaptée à vos instruments en France comme à l'étranger que vous soyez musicien professionnel ou amateur, élève de conservatoire, d'école de musique ou d'APEC (Association des Parents d'Élèves des Conservatoires). Nous couvrons les dommages qui pourraient être causés à vos instruments de musique, les matériels de son, les partitions et supports d'information 24h sur 24 comme l'incendie, le vol, les détériorations pendant leur transport, les bris résultats de chute, chocs, impact à votre domicile ou en cours de déplacement en tous lieux. Enfin, Monceau Assurances, véritable partenaire des musiciens, vous accompagne pour la protection de vos biens et vos proches en vous faisant bénéficier de nos meilleures offres d'assurance.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au **02 54 73 86 40** ou par mail à **animationcommerciale@monceauassurances.com**

Musiciens, en collaboration avec l'association « Assurance des musiciens et des métiers de la musique », Monceau Assurances a conçu une offre qui vous est spécialement dédiée.

Tarif préférentiel à partir de 20€/an* et franchise offerte au 1^{er} sinistre**

Consultez le site et cliquez sur : **[l'adhère pour la première fois.](#)**

www.monceaupassion.com

Adhésion immédiate en ligne



* instrument d'une valeur inférieure à 600€

** 1^{er} sinistre sans franchise

LA CONVENTION-SEAM "ÉCOLES DE MUSIQUE" → MODE D'EMPLOI



1. A QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

La convention « ÉCOLES DE MUSIQUE » s'adresse aux écoles et conservatoires de musique de France quel que soit leur statut (régie municipale directe, association Loi 1901...), mais aussi aux orchestres d'harmonie, fanfares, batteries, orchestres à plectre, ensembles divers, dans leurs activités d'enseignement.

Une autre convention de reprographie est également proposée aux universités ainsi qu'aux établissements qui dépendent de l'Éducation Nationale.

2. QU'AUTORISE-T-ELLE ?

La convention « ÉCOLES DE MUSIQUE » autorise l'utilisation d'un certain nombre de pages de photocopies (format A4) par élève et par année scolaire, extraites d'œuvres imprimées du répertoire de la SEAM :

- Dans l'enseignement lui-même, pratiqué individuellement ou collectivement (cours instrumentaux ou vocaux, de musique de chambre, d'ensemble, d'orchestre, classes de solfège, de formation musicale, d'analyse...) dans les écoles et conservatoires de musique et les harmonies et fanfares dispensant un enseignement.
- Dans le cadre des manifestations directement en rapport avec les études musicales prodiguées dans les établissements (auditions, concerts d'élèves de fin d'année dans l'enceinte de l'établissement).

Elle n'autorise pas l'utilisation numérique d'extraits d'œuvres musicales graphiques qui fait l'objet d'une autre convention proposée par la SEAM

3. QUEL EST LE REPERTOIRE DE LA SEAM ?

En France, depuis la loi du 3 janvier 1995, toute œuvre éditée et achetée en France (qu'elle soit française ou étrangère) fait automatiquement partie du « répertoire » que la SEAM protège contre la photocopie illicite. En effet, la SEAM fait partie du domaine de la gestion collective obligatoire (article L. 122-10 du Code de la Propriété Intellectuelle).

En contrepartie, la SEAM doit alors nécessairement être agréée par l'État.

4. CE QU'ELLE N'AUTORISE PAS ?

La convention n'autorise pas la photocopie dans les cas suivants :

- Œuvre complète.
- Examens ou concours (élèves et jury), sauf :
 - * *pour les candidats* : les photocopies d'extraits de la partition sont autorisées pour les pages de tournes (revêtues d'un timbre justificatif).
 - * *pour les membres des jurys* : les photocopies d'œuvres musicales imprimées sont autorisées uniquement pour le passage des épreuves (aucun timbre à apposer) et doivent ensuite être détruites.
- Exécutions publiques données en dehors du cadre de l'enseignement de l'établissement (concerts en salle, concerts en kiosque, défilés de toutes sortes, cérémonies officielles, etc.).
- Classe d'art dramatique (pas du répertoire de la SEAM).

5. QUELLE EST LA DUREE DE LA CONVENTION ?

Cette convention fonctionne en année scolaire (du 1^{er} septembre au 31 août).

A compter de sa signature, elle est donc valable jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Après cette date, elle est reconductible automatiquement pour des périodes de deux années, sauf dénonciation six mois avant l'échéance de chaque période.

Ainsi, par exemple, pour une convention signée le 30 novembre 2000 : elle sera valable jusqu'au 31 juillet 2001, puis reconductible jusqu'au 31 juillet 2002 et ainsi de suite par période de deux années, sauf dénonciation. Les dénonciations doivent être notifiées par lettre recommandée AR six mois avant les dates d'échéances.

Des régularisations ont lieu toute l'année, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre.

6. QUAND DECLARER SON EFFECTIF ET SON NOMBRE DE PHOTOCOPIES A LA SEAM ?

La perception proposée par la convention est proportionnelle au nombre d'élèves inscrits et au nombre de photocopies choisi par l'établissement. Celui-ci doit adresser à la SEAM (par le biais d'une fiche déclarative fournie), à la signature de la convention, puis avant le 15 novembre de chaque année, le nombre exact de ses élèves nominalement inscrits ainsi que le nombre de photocopies qu'il souhaite utiliser. Ceci quelles que soient les disciplines suivies à l'exception de la danse, de l'art dramatique et de l'éveil musical.

Chaque année, en début d'année scolaire, la SEAM envoie, une fiche déclarative à ses adhérents, afin qu'ils puissent renseigner leurs effectifs et la retourner avant le 15 novembre. Cette fiche peut aussi être téléchargée sur le site de la seam. Au cas où des établissements ne renverraient pas leur effectif, la facturation se ferait sur la base de la déclaration de l'année précédente, et ce jusqu'à un contrôle des livres de l'établissement.

7. LA FICHE DECLARATIVE D'EFFECTIF

Elle permet à chaque établissement de déclarer d'une part ses effectifs et de choisir d'autre part pour l'année scolaire, une des cinq « tranches » de photocopies.

L'établissement peut ainsi changer de tranche de photocopies chaque année selon ses besoins.

8. LES TARIFS ?

| Tranche choisie | Nombre de pages de photocopies utilisables par élève et par an | Tarif (*) |
|-----------------|--|-------------------------------------|
| Tranche 5 | 26 à 30 pages par élève et par an | 6,86 euros H.T. par élève et par an |
| Tranche 4 | 21 à 25 pages par élève et par an | 6,18 euros H.T. par élève et par an |
| Tranche 3 | 16 à 20 pages par élève et par an | 5,48 euros H.T. par élève et par an |
| Tranche 2 | 11 à 15 pages par élève et par an | 4,80 euros H.T. par élève et par an |
| Tranche 1 | 1 à 10 page(s) par élève et par an | 4,12 euros H.T. par élève et par an |

(*) Il existe des conditions tarifaires spécifiques pour les établissements qui dépendent d'une organisation syndicale ou professionnelle ayant passé une convention-cadre avec la SEAM. Renseignez-vous auprès de votre fédération ou auprès de la SEAM.

(**) T.V.A. 10 %

9. LES TIMBRES « SEAM »

Chaque année, la SEAM envoie à l'établissement signataire le nombre de timbres-SEAM correspondant à sa déclaration.

Ces timbres doivent être apposés sur chaque photocopie. Ils restent valables pendant la durée de l'année scolaire et pas au-delà.

Les timbres « SEAM » servent à identifier les photocopies autorisées par la convention « ÉCOLES DE MUSIQUE ». Cette convention ne consiste pas en un achat de timbres, mais **en une autorisation annuelle d'utiliser des photocopies légalement**, au sein de l'établissement.

Même si vous recevez les timbres tardivement, votre établissement est bien couvert par la convention depuis le début de l'année scolaire.

CONSERVATOIRES DE FRANCE (CdF)

L'association Conservatoires de France (CdF) rassemble depuis sa création en 1989, des établissements d'enseignement artistique (musique, danse, théâtre et art plastique) de toutes tailles, régis par des collectivités ou associatifs, classés ou non par l'Etat et présents sur tous les territoires.

A ce jour, 230 adhérents représentatifs des équipes de direction, réfléchissent et sont force de proposition auprès des publics, des usagers, des tutelles et des élu.es, pour accompagner les transitions en lien avec les grandes évolutions écologiques, sociétales et économiques. Nos réflexions sont déclinées dans un Manifeste, revisité en 2022, mettant en exergue nos valeurs sociales, éducatives, culturelles et artistiques déjà exprimées dans un premier document en 2009.

Nous militons pour un projet de société qui priorise l'équité et la cohérence entre les territoires, la pluralité artistique, l'esprit critique, l'inclusion, la mixité et la cohésion sociale. Nos missions de formation et d'éducation sont pour nous un moyen de contribuer à l'éveil des citoyens, de favoriser la créativité, l'ouverture à toutes les cultures, l'accès à la connaissance et la pratique collective partagée.



Toutes photos © Conservatoire de Nantes, 01_2K



Extraits du Manifeste de Conservatoires de France (2022)

« A l'heure où la question de l'essentialité de l'enseignement artistique est de nouveau posée, il est temps de réaffirmer nos établissements comme des acteurs de premier plan au cœur des territoires. [...] »

Aujourd'hui les collectivités qui portent ou soutiennent les établissements d'enseignement artistique déclinent pour ceux-ci de nouveaux enjeux : pour tous, ceux des droits culturels, de l'éducation artistique et culturelle – incitant à œuvrer jour après jour pour l'inclusion, la mixité et la cohésion sociales – et pour quelques-uns, ceux de la préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, par le prisme de l'apprentissage et de la pratique artistique, les conservatoires doivent-ils fortement affirmer une volonté humaniste et sociale. [...]

Pour remplir son rôle émancipateur contribuant à l'éveil de citoyens capables de prendre en charge et d'assumer leurs droits culturels, les établissements d'enseignement artistique doivent favoriser chez chaque individu la créativité, l'accès à la connaissance, l'esprit de recherche et l'expérimentation, que ce soit individuellement ou collectivement, dès le plus jeune âge, dans tous les dispositifs mis en place et avec une ouverture sur tous les styles, toutes les cultures. [...]

Les outils numériques, l'accès à de multiples plateformes où chacun peut s'exprimer, encouragent le foisonnement de productions de tous styles. Le rôle du conservatoire est bien d'accompagner cette dynamique en proposant des méthodes, des références, une exigence, pour que chacun puisse approfondir et consolider sa recherche personnelle. [...]

Dans un véritable projet de société nous devons interroger constamment les liens entre nos tutelles, les collectivités territoriales et leurs citoyens, être force de proposition pour l'innovation territoriale. Nous devons, dans un esprit de démocratie culturelle, prioriser la notion d'équité et de cohérence entre territoires et nous mobiliser pour faire en sorte que l'accès de tous à la pratique et à l'enseignement artistique soit une réalité. »



Nos réflexions pédagogiques questionnent l'enseignement spécialisé et l'Éducation Artistique et Culturelle en proposant des échanges professionnels, des groupes de travail thématiques, des journées d'étude, des forums...

CdF est également un interlocuteur privilégié du Ministère de la Culture, de l'Éducation Nationale et des associations nationales d'élus ou de professionnels de la culture. Le Conseil d'Administration, représentatif des directions d'établissements de toutes catégories, anime des groupes

de réflexion et des échanges étroits avec les associations représentatives du monde culturel.

Nos réflexions cette année nous ont amené à travailler sur les prochains Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique (SNOP), sur la création d'un Diplôme National, sur la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) et l'impact de nos activités, sur les notions de posture et d'éthique professionnelles et la nécessaire prévention, sur les formations initiales ou continues des directeurs d'établissements, sur la place du numérique dans l'enseignement et la pratique artistique. •

L'ORCHESTRE FRANÇAIS DES JEUNES

Une formation nationale au métier de musicien d'orchestre

L'Orchestre Français des jeunes a célébré l'an passé ses 40 ans, et cela a été une grande joie de revoir tant d'anciens étudiants, venus témoigner de leur attachement à l'OFJ, par l'évocation de leurs souvenirs dans le livre -anniversaire, par leurs messages et leur présence à nos concerts, et notamment au plus festif d'entre eux, où les anciens ont investi la salle de la Philharmonie de Paris pour jouer en dialogue avec leurs jeunes successeurs qui occupaient la scène.

Ce bain de jouvence, propre à entretenir la flamme des débuts - et non à la ranimer, car elle est restée vive - a prélué à de grands changements. L'équipe précédente nous a laissé une formation réputée et une association support en bonne santé, et nous devons en rendre ici hommage à Hugues Gall qui l'a présidé durant 10 ans comme à Pierre Barrois, son directeur pendant 25 ans mais également au soutien fidèle et exigeant du ministère de la Culture et à un conseil d'administration compétent et attentif.

Il se trouve que outre cet anniversaire, des événements ont permis mais aussi exigé une réflexion approfondie sur le devenir de l'OFJ en lien avec les évolutions sociétales, les attentes du public et des futurs professionnels, celles des conservatoires, et celles du monde musical.

Tout d'abord notre séjour passionnant dans les Hauts-de-France s'est achevé en 2022, et nous avons dû décider, avec les acteurs territoriaux, professionnels et politiques, d'une nouvelle résidence. Ce sera dès cet été la Bourgogne-Franche-Comté, et tout particulièrement deux lieux bien différents : la Saline d'Arc-et-Senans, un retour aux sources dans ce cadre sublime, même si le Centre qui nous accueille a beaucoup évolué depuis nos jeunes années en approfondissant sa dimension musicale, et Dijon, dont l'Opéra sera notre partenaire pour la session d'hiver. Or, si l'on considère qu'un orchestre et ses musiciens constituent un acteur territorial, nous avons à nous inscrire dans de nouvelles caractéristiques et de nouvelles attentes à notre égard, en particulier à travers notre action culturelle. La formation dispensée aux jeunes musiciens aura donc une couleur différente à laquelle nous devons nous attacher.

Ensuite, toute l'équipe vient d'être renouvelée, à commencer par la directrice. Après un intérim conduit avec talent par Catherine Puig, il a fallu organiser une sélection sur la base d'un projet, occasion d'une réflexion conjointe avec la tutelle : nous avons souhaité une direction qui, sans concession quant à l'exigence artistique, approfondisse les dimensions d'égalité et de diversité, afin de préfigurer l'Orchestre de demain, au service et à la ressemblance d'une société en transformation, au service des territoires et de leurs (nouveaux) publics, « élitaire pour tous », pour reprendre l'expression d'Antoine Vitez après Jean Vilar. En cela l'OFJ est fidèle à ses origines, la culture devant contribuer à changer la vie...

Nous avons accueilli avec une grande joie Charlotte Ginot-Slacik dont le double parcours dans la formation des musiciens (en tant que professeure au CNSM de Lyon, notamment sur le sujet des métiers de l'orchestre) et dans les orchestres (dramaturge à Montpellier puis à Toulouse), la qualifiait pour ce poste autant que son désir d'ouvrir ces nouvelles perspectives pour les orchestres, à commencer par le nôtre. Une équipe entièrement renouvelée (pour mémoire, il s'agit de trois personnes : directrice, responsable administration-communication, chargée de production) l'a rejointe et travaille d'arrache-pied à ce nouveau projet.

Projet pour lequel, comme aux temps héroïques du soutien sans faille de Mme du Breuil, nous comptons toujours sur la FNAPEC et ses adhérents,



© Ugo Ponte

car nous souhaitons nous appuyer sur les conservatoires et des parents d'élèves engagés, pour entretenir et élargir le « vivier » de l'OFJ. Si les concours de recrutement doit rester très sélectif, nous voulons encourager les conservatoires et leurs enseignants à soutenir l'idée qu'il n'est pas nécessaire d'habiter les grandes villes, d'appartenir à une famille de musiciens ou faisant partie des « CSP+ », voire de fréquenter uniquement les établissements les plus prestigieux (même si leurs élèves sont naturellement les bienvenus), pour espérer rejoindre l'OFJ et pour y parvenir. •

Dominique Dujols, présidente de l'OFJ



orchestre
français
des jeunes

L'Orchestre Français des Jeunes est subventionné par le Ministère de la Culture et de la Communication. Il reçoit le soutien de Mécénat Musical Société Générale. Il est membre de la Fédération européenne des orchestres nationaux de jeunes (EFNYO) et de l'Association Française des Orchestres (AFO). A partir de 2023, l'Orchestre Français des Jeunes est en résidence en Région Bourgogne-Franche-Comté.

UN NOUVEL ÉLAN POUR UNE INSTITUTION RICHE D'HISTOIRE(S)



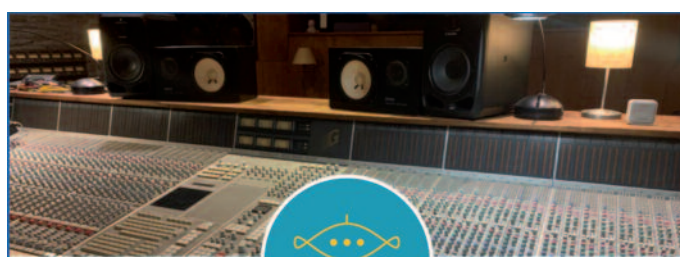
© Joachim Bouyjou

Si une équipe entièrement renouvelée accompagne désormais les étudiants de l'OFJ, les « fondamentaux » de l'orchestre demeurent identiques : former, au plus haut niveau, au répertoire emblématique de l'orchestre classique et symphonique. Plus que jamais, et dès 2023, l'ensemble des conservatoires français – et leurs usagers ! – est invité à auditionner pour cet orchestre porté par l'élan de la jeunesse. Pour toutes celles et ceux qui œuvrent à l'OFJ, ouvrir l'orchestre à tout le territoire, à tous les conservatoires, qu'ils soient municipaux, régionaux ou nationaux est une mission fondamentale. Étudiants des CRI, des CRD, des CRR, des Pôles supérieurs, des CNSMD et des écoles européennes ont leur place à l'OFJ. Cette année, 36 étudiants des CRR (sur 100) reflétant des territoires bien différents, y compris l'outre-mer, ont réussi les auditions. Ce chiffre reflète la diversité, la richesse de nos conservatoires, et témoigne du travail accompli au quotidien par les enseignants... et par les familles qui accompagnent le plus souvent les « jeunes pousses » de demain ! Refléter la France du Nord au Sud, d'Est en Ouest, le réseau des conservatoires français fait partie des missions fondamentales de l'OFJ.

Votre enfant rêve de faire de l'orchestre, et est titulaire d'un DEM ? Il ou elle se pose la question de sa vocation de devenir musicien d'orchestre et souhaite éprouver, le temps de trois sessions, le rythme et l'énergie d'un groupe de jeunes de haut niveau encadrés par une équipe de solistes issus des orchestres français ? Le répertoire symphonique le / la passionne mais le milieu de l'orchestre demeure un espace encore mystérieux ? L'OFJ est un dispositif inventé et porté par le Ministère de la Culture pour répondre à toutes ces questions, et à ces vœux.

Les prochaines auditions de l'orchestre auront lieu de janvier à avril, et les inscriptions seront ouvertes dès la mi-octobre / début novembre. N'hésitez pas à surveiller notre site internet (www.ofj.fr) et à nous suivre sur les réseaux sociaux (facebook, instagram) pour découvrir au quotidien notre orchestre, notre équipe, nos ambitions... et nos musiciens ! •

Charlotte Ginot-Slacik, directrice de l'OFJ



Studios LA KAPSULE

De nouveaux studios XXL aux portes de Paris

Trois studios sur une surface de plus de 400 m²
Un plateau capable d'accueillir plusieurs dizaines de musiciens
et des espaces pour s'isoler, travailler et échanger.

Vintage vs high tech

Des machines mythiques qui évoquent des sons et des sensations que l'on croyait perdus, réhabilitant un mode de travail oublié. Leur fusion avec des équipements récents permettent la production de musiques ancrées dans leur époque.

Une équipe de professionnels à votre écoute

Des ingénieurs du son, des producteurs et des musiciens aguerris sont attentifs à chaque étape de la réalisation. Conseils et écoute de l'équipe artistique permettent de tirer le meilleur de vos projets et de dépasser vos attentes.

Votre contact : Hugo CECHOSZ au
06 76 83 36 87

hugo.cechosz@gmail.com
lakapsule.com

L'ANPAD EN AVIGNON

Zméïoukina : - Vous êtes tous d'affreux sceptiques ! Auprès de vous j'étouffe... Donnez-moi de l'atmosphère ! Vous entendez ? Donnez-moi de l'atmosphère ! (*Elle fredonne*)

Anton Tchekhov.

La noce - scène en un acte, 1890.



Le climat change, depuis longtemps Goldoni, Tchekhov, Zola ... et bien d'autres se préoccupent de l'air que respirent leurs personnages. Souffle, respiration, inspirations, expirations sont essentiels à toutes les spécialités de l'art vivant. Voilà qui n'est pas neuf aussi, à l'heure où un nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique va être publié et influencer sur nos pratiques dans les années à venir, nous voulions que l'enseignement public du théâtre soit vu à l'aune des mutations, certes pédagogiques mais aussi écologiques et climatiques.

LE THÉÂTRE ET LES MUTATIONS

Les 19^{èmes} Rencontres professionnelles de l'anPad (1) se sont déroulées les 11 et 12 juillet 2023 à la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon – Centre National des écritures de spectacle. Proposant des temps d'échanges en interne et un atelier de pratique avec les adhérent.e.s, ces journées offrent également des tables-rondes ouvertes au public avec le désir de susciter des réflexions croisées sur les préoccupations de l'enseignement artistique spécialisé et de son organisation.

DÉBATTRE DE L'IMAGINAIRE

Marianne Clévy et Christian Giriat – respectivement directrice générale et conseiller dramaturgique de la Chartreuse – ont accueilli ces journées avec générosité, ouverture et curiosité. Dans son mot de bienvenue, la directrice de la Chartreuse a insisté sur une langue française qui, venant de toute la francophonie, bouge. Elle a rappelé sa mission d'accueil des

auteurices et de transmission vers les enseignant.e.s et les élèves de théâtre, pour des temps et des espaces de recherche artistique et de création, libres, sans obligation de résultat, nous rappelant à la fois le droit à l'erreur et la nécessité de s'égarer, deux principes communs à toute recherche artistique et à toute transmission pédagogique.

Elise Blaché et Simon Grangeat ont présenté le dernier numéro de *La Récolte*, revue annuelle née en 2019 de l'envie de comités de lecture permanents de créer un outil collectif au service de la promotion et de la diffusion des écritures théâtrales d'aujourd'hui. Chaque année, *La Récolte* présente (en larges extraits) huit œuvres récentes, inédites à l'édition et sources de nouvelles découvertes pour les professeur.e.s comme pour les élèves.

LES MUTATIONS ÉCOLOGIQUES ET CLIMATIQUES

Des écritures théâtrales...

Points d'entrée des réflexions et interrogations de ces journées, Métié Navajo a lu deux extraits de sa dernière pièce, *La terre entre les mondes* (2) et David Léon les premières pages de *Le terrien est un spam* (2). Les voix des auteurices ont rencontré une écoute attentive. La table ronde qui a suivi a soulevé des questionnements relatifs à l'acte d'écrire et à ses résonances avec le présent et les préoccupations écologiques et climatiques. Quelles écritures face aux bouleversements qui nous traversent ? L'espace fictionnel n'est-il pas ce lieu où il est possible de créer un monde dans la langue elle-même ? Métié Navajo a ainsi posé l'écriture comme un lieu de résistance, faisant notamment référé-

rence à l'anthropologue brésilien Ailton Krenak, auteur de *Quelques idées pour retarder la fin du monde* (3). David Léon de son côté a replacé au centre du débat le pouvoir de l'imaginaire qui maintient vivant. Tous deux ont conclu à la nécessité de continuer à se raconter des histoires, même si de l'avis de David Léon « *L'humanité se réveille, c'est trop tard !* »

aux lieux de ses représentations

Pour nous informer des propositions de changements en cours et pour en débattre, nous avons invité Antoine Nicault, coordinateur des chercheur.se.s et expert.e.s du Groupe Régional d'Experts Climat de la région Sud (GREC-Sud), Thibault Sinay, scénographe et président de l'Union des scénographes (UDS) et Frédérique Sarre, inspectrice de la création artistique du Ministère de la Culture (DGCA) et référente Ecologie et création artistique.

De cette discussion ressort que les solutions à trouver face à l'ampleur de la remise en question sont obligatoirement collectives. Elles impliquent la construction de nouveaux imaginaires, de nouveaux récits, dans lesquels se remettre en question et se parler est essentiel. Antoine Nicault a insisté sur l'extrême complexité de l'état des lieux et la nécessité de ralentir. Frédérique Sarre (DGCA) a annoncé la publication d'une feuille de route ministérielle à destination des actrices artistiques, plan axé principalement sur l'éco-responsabilité et la sobriété. Mais « *créer autrement, c'est d'abord administrer autrement* », lui a fait remarquer Thibault Sinay. Ce temps d'échanges a permis de questionner l'évolution de nos pratiques face aux défis environnementaux.

LES MUTATIONS PÉDAGOGIQUES

La nature parle : atelier de pratique théâtrale

Ayant à cœur le partage de pratiques qui permet la bonne santé et l'ouverture aux propositions pédagogiques, la deuxième journée a poursuivi les réflexions de la veille avec un atelier mené par l'autrice Barbara Métails-Chastanier. Mêlant pensées politiques et perplexités écologiques, parole et langage, cette dernière a ouvert une perspective au cœur de nos préoccupations : « *écrire pour et avec les vivants ou que peut une école d'art ?* »

Les présent.e.s ne regarderont plus jamais un pissenlit, une pierre ou un platane de la même façon.

Les propositions du nouveau SNOP

En présence de deux membres du groupe des experts théâtre : Sylvie Pascaud (PEA au CMA 6 de la Ville de Paris) et Frédéric Merlo (PEA, coordination Grand-Orly-Seine-Bièvre), d'Alain Baldocchi (secrétaire général en charge du numérique, de l'innovation et de l'action artistique et culturelle de la FFEA – directeur du CRD de Cannes) et Vincent Boisseau (directeur du Patio des Arts, CRD du Grand Narbonne et représentant de Conservatoires de France), les professeur.e.s d'art dramatique ont pu questionner la nouvelle proposition du Schéma

d'Orientation Pédagogique qui devient National (SNOP) en réunissant les trois spécialités. (4)

L'ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE AUJOURD'HUI

Après le constat du manque d'information pour l'orientation des élèves et avant étudiant.e.s qui veulent suivre un cursus théâtre diplômant ou non après le bac, Karine Vuillermoz, vice-présidente de l'anPad, a répertorié et coordonné sur l'ensemble du territoire les informations relatives aux cycles spécialisés préparant les élèves à l'entrée dans les écoles supérieures.

Cette année, deux forums pédagogiques relatifs à l'enseignement supérieur sont organisés. Le premier en juin en Ile-de-France, en partenariat avec La Commune, Centre Dramatique National d'Aubervilliers et le second en octobre, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces forums (ou journée d'information) permettent aux élèves, des conservatoires ou d'ailleurs, lycéens et/ou étudiants, de découvrir et de rencontrer les différentes écoles supérieures de théâtre et leurs spécificités d'enseignement. Mais elles servent aussi, nous nous en sommes rendus compte, à mieux faire connaître l'offre d'enseignement initial du théâtre de service public dans les conservatoires, où cette spécialité se développe et s'affirme. •

Valérie Pujol, secrétaire de l'anPad
et Antoine de La Morinerie, président

(1) Association Nationale des Professeurs d'Art Dramatique des écoles contrôlées et agréées par l'État.

(2) Le Terrien est un spam et La terre entre les mondes sont publiés aux Editions espaces 34.

(3) © éditions du Dehors

(4) Les trois tables rondes sont accessibles sur le site www.anpad.fr

NOMADPLAY

Jouez accompagné par de grands artistes et orchestres !

1. Choisissez une œuvre
2. Activez/désactivez l'instrument de votre choix
3. C'est à vous de jouer !

Un outil de répétition complet

- Enregistrez-vous
- Créez des boucles
- Contrôlez le tempo
- Annotez votre partition
- Jouez en mode hors-ligne
- Adaptez le diapason

Download on the App Store

nomadplay.app

GET IT ON Google Play

 ANNE-JULIE DUPART



Chantez et communiquez en anglais sans accent "Frenchy" avec le programme intensif de réduction d'accent Sounds Good.

 Sounds Good®

Réservez votre appel pour vérifier si Sounds Good est fait pour vous !

www.annejuliedupart.com

OUVERTURE D'UN DOUBLE CURSUS MUSIQUE/DANSE/ THÉÂTRE AU LYCÉE WALLON D'AUBERVILLIERS (93)

NOUVEAU ! Ouverture d'un double cursus musique/danse/ théâtre au lycée Wallon d'Aubervilliers (93) pour les élèves de 2nd et de 1^{ère}.
Ouverture dès la rentrée de Septembre 2023

Dès la rentrée de Septembre 2023, un double cursus musique/danse/théâtre ouvre au lycée Wallon d'Aubervilliers (en Seine-Saint-Denis) pour les élèves de 2nde et de 1^{ère}.

Les élèves iront donc en classe le matin de façon à pouvoir organiser leurs activités artistiques et suivre leurs enseignements en musique, danse ou théâtre durant tous les après-midis.

QUELS ENFANTS PEUVENT REJOINDRE CE DOUBLE CURSUS ?

Ces classes sont ouvertes et accessibles aux élèves de Musique, Danse et Théâtre des établissements agréés du département 93, sur attestation d'inscription et justificatif d'activités artistiques, le niveau requis est à minima 2C3-2C4 pour une entrée en seconde.

Ces classes concernent bien entendu les élèves qui bénéficient d'horaires aménagés au collège, mais également les élèves d'horaires traditionnels qui auront ainsi la possibilité de mieux organiser leurs études.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les élèves actuellement en classe de seconde générale peuvent demander une affectation dans ce double cursus et compléter le dossier nécessaire pour une réaffectation au lycée Henri Wallon en classe de première double cursus.

Pour les vœux des lycéennes et lycéens postulant pour la première, une priorité sera accordée à celles et ceux qui prendront la spécialité musique.

J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit bien d'une filière générale donnant accès à toutes les spécialités actuellement dispensées dans ce lycée : Musique, Arts plastiques, Sciences Économiques et Sociales, Histoire Géographie Géopolitiques et Sciences politiques, Humanités Littérature Philosophie, Mathématiques, Physique Chimie, Sciences de la Vie et de la Terre.

Ainsi qu'aux options facultatives : Musique, Cinéma-Audio-visuel, Arts plastiques, Histoire des Arts, Théâtre.

Le lycée Wallon propose également un Atelier Sciences Po, qui prépare à l'entrée à Sciences Po.

Le CRR 93 qui a initié ce projet sur l'impulsion de l'APEC CRR 93 se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, sachant que le dossier de choix d'établissement dérogatoire devra être déposé avant début mai 2023.

COMMENT FAIRE POUR CHANGER DE LYCÉE D'AFFECTATION ?

Les familles qui souhaitent une affectation dans un autre lycée que celui de leur secteur doivent formuler une demande d'assouplissement de la carte scolaire (dérogation) dès la formulation des vœux d'affectation : dossier "demande de dérogation" à retirer auprès de l'établissement d'origine.

Étapes clés de la rentrée 2023

• Du 9 mai au 22 juin 2023

Saisie des vœux par les établissements dans AFFELNET LYCEE

• Le 27 juin 2023

Affectation des élèves par AFFELNET LYCEE

• À partir du 27 juin 2023

Chaque élève est informé de son affectation.

Si l'élève est affecté, il doit obligatoirement s'inscrire dans le lycée d'affectation avant le 3 juillet sinon il perdra sa place.

Si l'élève n'a pas d'affectation, son dossier est pris en compte dans le cadre des commissions départementales d'ajustement.

Aucune démarche n'est nécessaire de la part des familles.

• Le 5 juillet 2023

Commission départementale d'ajustement 2nde EGT

Les élèves affectés reçoivent une notification d'affectation de la DSDEN.

• Le 4 septembre 2023 :

L'élève doit être présent le jour de la rentrée sous peine de perdre le bénéfice de l'affectation obtenue.

• Le 6 septembre 2023

Commission départementale d'ajustement de rentrée.

Les élèves affectés sont contactés pour inscription par l'établissement d'accueil.



Si vous souhaitez avoir des informations supplémentaires sur ce nouveau double cursus, contactez Florence BENOIST, Conseillère aux Études au CRR 93 Jack Ralite / Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve :

florence.benoist@crr93.fr / tel : 01 48 11 04 60

Cette création de double cursus musique/danse/théâtre dans un lycée général est une grande victoire : il s'agit là du premier double cursus de ce type hors Paris. J'espère qu'il fera jurisprudence et que vous vous en emparerez pour demander la création de nouveaux doubles cursus dans votre secteur. Je reste à votre disposition si vous êtes intéressé.e.s par une telle démarche.

Même s'il vous semble tard de procéder aux démarches pour cette année, la pratique et la poursuite de l'enseignement artistique de vos enfants sont essentiels alors contactez-nous pour en parler et voir les possibilités restantes pour cette année scolaire et la prochaine rentrée 2024 ! •

Emmanuelle Holder,
Secrétaire de la FNAPEC et Présidente de l'APEC CRR 93
extrait d'informations données par Emmanuelle Holder



MM

CHAMPAGNE
MICHEL MAILLIARD

à VERTUS - FRANCE



Venez découvrir nos cuvées !

52, Avenue de Bammental - 51130 VERTUS - France
Tél. : +33 (0)3 26 52 15 18 - Fax : +33 (0)3 26 52 24 05
www.champagne-michel-mailliard.com

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, sachez consommer avec modération

*interviews, reportages,
pédagogie, bancs d'essai...*



guitaremag.com

*... par des musiciens
pour les musiciens ...*

MVM EDITIONS - BP 10292 - 75867 PARIS CEDEX 18 - France



Pourquoi adhérer ?

La **FNAPEC** est la **Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves des Conservatoire et écoles de musique, de danse et de théâtre.**
Elle a été fondée en 1956.

Les buts de la FNAPEC sont de :

- **développer**, dans le souci d'une **qualité accrue**, l'**enseignement** de la musique, de la danse et du théâtre ;
- **promouvoir et organiser** des activités à but non lucratif visant à **développer la pratique** de la musique, de la danse et du théâtre ;
- **favoriser l'accès aux enseignements artistiques** pour le plus grand nombre ;
- **défendre** les **intérêts moraux et matériels** de ses adhérents.

(extrait des statuts de la FNAPEC)

Informer, former, rassembler tous les parents d'élèves de Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre

La FNAPEC est à votre écoute et vous répond sur :

- l'organisation des études, cursus, examens, diplômes, • les CHAM, CHAD, CHAT, • le coût de études, • les assurances pour les instruments, • les pratiques amateurs, • les pratiques collectives en musique, danse et théâtre, • l'enseignement des musiques actuelles et traditionnelles, • l'enseignement supérieur, • les formations professionnelles, • les métiers, les filières culturelles, • les textes de références des Ministères... • l'ouverture vers l'Europe.

**Vous êtes une association ou un parent individuel, contactez-nous : www.fnapec.fr
Allô FNAPEC 06 83 51 83 51
presidence@fnapec.fr**

Ne soyez plus isolés ! Rejoignez la FNAPEC !

Depuis 1956, la FNAPEC est l'interlocuteur privilégié de toutes les instances décisionnaires des enseignements artistiques.

Rejoindre la FNAPEC (unique fédération de parents d'élèves de conservatoire) :

- c'est être représenté auprès des directeurs, des élus locaux et des Ministères,
- c'est pouvoir utiliser toutes les ressources d'une fédération nationale : hébergement de sites, échanges d'expériences d'APEC de toutes les régions, soutien et contacts à travers nos Unions régionales,
- c'est soutenir l'action de la FNAPEC et enrichir sa dynamique qui a permis à travers les années d'obtenir : la Sécurité Sociale étudiante pour les étudiants en conservatoires, la création des CHAM, du baccalauréat TMD, du CNSMD de Lyon, du DE, de l'OFJ...

Engagements

La FNAPEC s'implique en faveur des enseignements artistiques

Nos engagements :

- Permettre l'accès à l'enseignement de la musique, de la danse, de l'art dramatique, en favorisant la fréquentation des écoles d'enseignements artistiques au plus grand nombre.
- Affirmer la place essentielle de l'éducation artistique dans l'enseignement général.
- Garantir un enseignement de qualité par des enseignants qualifiés et ayant accès à la formation continue ainsi que la coordination et l'harmonisation des programmes, méthodes, examens et diplômes.
- Soutenir et valoriser les pratiques amateurs.
- Soutenir l'ouverture des conservatoires à des disciplines et esthétiques variées.
- Soutenir et garantir les parcours à finalité professionnelle.
- Informer, former, aider les parents d'élèves pour qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle de membres de la communauté éducative de leurs enfants.
- Promouvoir toutes formes d'activités favorisant l'expression collective de la musique, de la danse, de l'art dramatique ; Pour les jeunes, favoriser la pratique en orchestres, ensembles, compagnies, rencontres, stages...
- Favoriser l'entrée des jeunes musiciens dans le monde professionnel en organisant le Concours européen Musiques d'Ensemble.

Partenaires

La FNAPEC est en lien avec le Ministère de la Culture et de la Communication
La FNAPEC est en lien avec les Collectivités territoriales, les associations d'élus, la F.N.C.C.
La FNAPEC est invitée par ses partenaires :
CdF, UNDC, FFEM, CMF, PEEP, FCPE, APEL, DAC, Collectif RPM, la SACEM, SPEDIC
La FNAPEC est partenaire et membre actif de :
• l'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique (SMAMMM)
• le Réseau National Musique et Handicap (RNMH)
• l'orchestre français des jeunes
• le C.R.E.A.
• la nuit des conservatoires

Événements à venir

- **Nuit des conservatoires.** Cette année, la FNAPEC sera partenaire de l'évènement qui aura lieu partout en France, avec l'aide des conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique et des associations de parents d'élèves adhérentes à la FNAPEC, en janvier 2024. Un grand merci à Isabelle FERNIER, secrétaire générale du SPEDIC (syndicat des personnels de direction des conservatoires), directrice des conservatoires ISSY-VANVES, d'avoir proposé à notre Fédération d'y participer.

Comment adhérer ? Retrouvez les modalités d'adhésion et le bulletin d'adhésion sur le site : fnapec.fr/adherer

Allo FNAPEC : 06 83 51 83 11
 presidency@fnapec.fr
 http://www.fnapec.fr

 [facebook.com/fnapec](https://www.facebook.com/fnapec)

 [@Fnapec](https://twitter.com/Fnapec)

FNAPEC - 106 rue d'Amsterdam – 75009 PARIS

Le bureau de la FNAPEC :

Présidente d'Honneur : Simone du Breuil
Présidente : Martine Mabboux
Vice-Présidente : Marie-Claude Valette
Trésorière : Marie-Claude Brousse
Secrétaire : Emmanuelle Holder
Secrétaire adjointe : Paulette Maroteaux

Le Conseil d'Administration est constitué des Présidents des Unions régionales et de la Présidente d'Honneur

Présidente d'Honneur : Simone du Breuil
 15 chemin de Fontaine Poivre
 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

Aquitaine : Paulette Maroteaux
 Contact : urapec.aquitaine@orange.fr

Bretagne : Nicole Brière
 Contact : nicole.briere37@gmail.com

Île-de-France : Emmanuelle Holder
 Contact : uridf.fnapec@orange.fr

Languedoc-Roussillon : Marie-Claude Valette
 Contact : fnapec-mcvalette@orange.fr

Limousin : Marie-Claude Brousse
 Contact : marieclauderbrousse@sfr.fr

Nord-Pas-de-Calais
 En cours d'élection

Normandie : Serge Keuten
 Contact : keuten.serge@yahoo.fr

Provence-Alpes-Côte-d'Azur :
 En cours d'élection

Rhône-Alpes : Martine Mabboux
 Contact : mabbouxmartine@yahoo.fr

Pour les autres régions : presidency@fnapec.fr

La FNAPEC, c'est toute une équipe de bénévoles qui ne comptent ni leur temps, ni leurs efforts pour œuvrer au sein des instances concernées pour faire entendre la voix de ceux qui ont fait de l'accès à la culture leur première priorité en matière d'éducation. La FNAPEC, c'est plus d'un demi-siècle d'existence pour porter au plus haut et réaffirmer sans cesse nos valeurs.

Adhérer à la FNAPEC ? Oui, mais pour qui ? Pour des associations, des parents, élèves majeurs, ou toute personne voulant soutenir notre action. Oui, mais pourquoi et comment ?

Voir page ci-contre.

La FNAPEC, c'est

F **édérer** en offrant à tous les parents, élèves et amis des établissements d'enseignement artistique la possibilité de créer une association tout en bénéficiant de l'expérience et des réseaux d'une structure présente sur le terrain depuis plus d'un demi-siècle ;

n **égocier** au mieux des intérêts de chacun avec les instances nationales, les élus et les dirigeants des établissements d'enseignement artistique ;

a **méliorer** l'accès à l'enseignement artistique pour tous quels que soient les ressources, le milieu familial, la situation géographique, le handicap... ;

p **artager** la pratique des parcours d'enseignement avec les pédagogues, les instrumentistes, les artistes... partager les manifestations, les animations, les concerts, voyages, stages organisés par les APEC ou les Unions Régionales ;

e **changer** avec les membres sur les expériences locales, les particularités artistiques régionales, les demandes des personnes en situation de handicap, en difficulté financière, sur la recherche de financement des projets locaux ;

C **ommuniquer** sur l'actualité de l'enseignement artistique, ses réformes, ses enjeux..., avec les acteurs nationaux et locaux. La FNAPEC est l'un des dix membres fondateurs de Canopéea (collectif pour des assises nationales ouvertes sur les pratiques de l'éducation et des enseignements artistiques) et participe aux réflexions menées par le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle.

La fédération est là pour répondre à vos interrogations.

N'hésitez pas à nous contacter.

Allo Fnapec : 06 83 51 83 11 – presidency@fnapec.fr



Vous voulez faire passer une petite annonce, une information, une demande d'aide... La FNAPEC met ses moyens de communication et son réseau à votre disposition. N'hésitez pas à prendre contact !



Le coin des infos

Votre enfant est en situation de handicap

Vous désirez l'inscrire dans un conservatoire...
La FNAPEC est adhérente au Réseau National Musique et Handicap et elle est signataire de la charte Musique et Handicap.



Votre enfant envisage de devenir professionnel

Par son réseau et sa documentation, la FNAPEC peut vous diriger vers les bonnes portes. Il y a peut-être des voies auxquelles vous n'avez pas pensées.

Échanges avec l'Allemagne

La FNAPEC est un partenaire privilégié de l'OFAJ- Office Franco-Allemand pour la Jeunesse. En règle générale, cet organisme prend en charge une partie des déplacements. Pour cela, il faut remplir un dossier. N'hésitez pas à nous contacter.



Vous organisez un voyage.

Les instruments et votre association sont-ils bien assurés ?

La FNAPEC a sa mutuelle. Avec le groupe MONCEAU, en partenariat avec des musiciens et des luthiers, elle est à l'origine de la création de la Mutuelle d'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique, dont elle est membre du conseil d'administration. Chaque Apec peut ainsi proposer à chacun de ses adhérents, à des conditions très avantageuses, une assurance couvrant ses instruments, ses enfants pour qu'ils soient assurés pendant leurs activités musicales même quand leur assurance scolaire ne prévoit pas cette extension.

La FNAPEC a également souscrit une assurance groupe « responsabilité civile » pour les Apec adhérentes à jour de leur cotisation auprès de la FNAPEC.



Vous organisez un spectacle

Attention un nouveau SACEM vient de paraître. N'hésitez pas à demander le protocole d'accord.



Parcours Dauphine Talents MIDO

Depuis la rentrée 2016 l'université Paris Dauphine propose un parcours Talents en premier cycle MIDO pour les sportifs de haut niveau, les artistes (musique, danse, arts, art dramatique) et les jeunes entrepreneurs. Les étudiants suivent leur première et deuxième années de licence sur six semestres au lieu de quatre.

TEXTES OFFICIELS

La FNAPEC est un centre de documentation et d'information.

Elle possède de nombreux textes, lois ou décrets relatifs à l'enseignement artistique : statuts des professeurs, schémas d'orientation pédagogique, loi sur la danse, CHAM, CHAT, bac TMD

CHAM - CHAD - CHAT

La FNAPEC est à l'origine de ces classes et c'est une de ses grandes réussites.

Aujourd'hui, les textes sont diversement appliqués et la FNAPEC œuvre sur le terrain pour le maintien de ces classes, dans un consensus respectant les principes fondamentaux

Responsabilité civile :

Lorsque la souscription d'une RC association n'est pas obligatoire, elle reste malgré tout vivement conseillée afin de couvrir notamment les dommages corporels, matériels et immatériels que l'un des membres de l'association pourrait causer à un tiers de manière involontaire.

L'association a le devoir de réparer financièrement les dommages qu'elle cause à des tiers. Et en l'absence d'un contrat d'assurance, l'association devra assumer, sur ses fonds propres, la réparation des dommages.

L'assurance responsabilité civile vise à couvrir la condamnation au paiement de dommages et intérêts encourue par l'association en cas de dommage causé par les salariés, bénévoles et adhérents et par les dirigeants à un tiers à l'association du fait de l'exercice de l'activité associative, quelle qu'elle soit.



Associations des parents d'élèves adhérentes à la Fnapec, et à jour de leurs cotisations pour l'année scolaire 2022-2023, vous pouvez bénéficier de l'assurance responsabilité civile groupe prise par la Fnapec pour ses associations. Votre cotisation 2022-2023 vous permet d'être assurées pour l'année civile 2023 pour un montant de 38 euros.



La **SPEDIDAM** œuvre afin de garantir aux artistes-interprètes de toutes catégories les droits à rémunération qui leur ont été reconnus. La **SPEDIDAM** répartit des droits à plus de 110 000 artistes-interprètes dont près de 40 000 sont ses associé-e-s.

En conformité avec la loi, la **SPEDIDAM** affecte une part des sommes qu'elle perçoit à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant, à des actions d'éducation artistique et culturelle et à la formation d'artistes !

En 2022, la **SPEDIDAM** a participé au financement de 21176 représentations (festivals, musique, théâtre, danse), contribuant activement à l'emploi de milliers d'artistes-interprètes qui font la richesse et la diversité culturelle en France.



Plus que jamais, la **SPEDIDAM** se mobilise
et poursuit ses missions en 2023
au service des artistes-interprètes
et demeure l'**ALLIÉE D'UNE VIE D'ARTISTE.**

© Photos IStock.com / Shutterstock



Assurance des particuliers et des professionnels

Partenaire des **musiciens**



Monceau Assurances

fédère des sociétés d'essence mutualiste diversifiées,
fortes d'une expérience de 200 ans en assurance de dommages
et responsabilités et de plus de **65 ans en assurance de personnes.**

Automobile • Habitation • Santé • Prévoyance
Retraite • Agricole • Responsabilités • Épargne – Assurance Vie
Professionnels • Loisirs • Vie privée

Professionnel ou amateur avec **Monceau Assurances**,
vivez votre passion pour la musique en toute sérénité.

www.monceaupassion.fr/musicien/home



N'attendez pas, renseignez-vous.

www.monceauassurances.com